

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(75^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 26 Juin 1985.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Communication de M. le président (p. 1986).

2. — Questions au Gouvernement (p. 1986).

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES CONCERNANT LA CROISSANCE
ET L'EMPLOI (p. 1986).

M. Lajoinie.

3. — Souhaits de bienvenue à une délégation étrangère (p. 1987).

4. — Questions au Gouvernement (suite) (p. 1987).

M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation.

PRIME DE RENTRÉE SCOLAIRE (p. 1988).

Mmes Fraysse-Cazalis, Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole au Gouvernement.

COMPORTEMENT DU GOUVERNEMENT (p. 1988).

MM. Emmanuel Aubert, Fabius, Premier ministre.

★ (1 f.)

CONSTRUCTION NAVALE A DUNKERQUE (p. 1989).

MM. Paccou, Malvy, secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

CONTRAT DE PLAN ENTRE L'ENTREPRISE MINIERE ET CHIMIQUE
ET L'ETAT (p. 1990).

MM. Gissinger, Malvy, secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

INSÉCURITÉ DANS LES CENTRES COMMERCIAUX DE LYON (p. 1991).

MM. Costé, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE (p. 1991).

MM. Rodet, Malvy, secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

RAPPORT DU SÉNAT (p. 1992).

MM. Grimont, Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P. T. T.

TOURISME (p. 1993).

MM. Destrade, Crépeau, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

MODULATION DE FREQUENCE (p. 1994).

MM. Alain Billon, Filloud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE (p. 1994).

M. Barrot, Mme Dufoux, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.

CONSEQUENCES SUR LA PÊCHE DE L'ENTRÉE DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL DANS LA C. E. E. (p. 1995).

M. Kergueris, Mme Lalumière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p.

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES ROGER-MACHART

5. — **Mode d'élection des députés.** — Discussion, en troisième et dernière lecture, d'un projet de loi organique (p. 1997).

M. Bonnemaison, rapporteur de la commission des lois.

M. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

DERNIER TEXTE VOTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE (p. 1998).

Scrutin public à la tribune.

La proclamation du résultat du scrutin est renvoyée à la prochaine séance.

6. — **Election des députés des territoires d'outre-mer, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.** — Discussion, en troisième et dernière lecture, d'un projet de loi organique (p. 1999).

M. Bonnemaison, rapporteur de la commission des lois.

M. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

DERNIER TEXTE VOTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE (p. 1999).

Scrutin public à la tribune.

La proclamation du résultat du scrutin est renvoyée à la prochaine séance.

7. — **Code de la mutualité.** — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 2000).

8. — **Ordre du jour** (p. 2000).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle, dès maintenant, qu'après les questions au Gouvernement, l'Assemblée examinera successivement en troisième et dernière lecture le projet de loi organique relatif à l'élection des députés et le projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer et des collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Comme vous le savez, l'adoption de ces textes requiert la majorité absolue des membres composant l'Assemblée et il sera procédé par scrutins publics successifs à la tribune.

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES CONCERNANT LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le Premier ministre, dès le début de la session, lors de la première séance de questions au Gouvernement, je vous avais interrogé sur un problème majeur : le chômage. Depuis cette intervention, la situation de l'emploi s'est aggravée : quelque trois millions de nos concitoyens sont privés de ce droit fondamental qu'est le droit au travail.

J'avais alors demandé comment le Gouvernement entendait assurer, dans l'immédiat, des ressources décentes à ceux et à celles qui sont privés d'emploi. Certes des mesures limitées sont prévues en faveur des chômeurs en fin de droits mais rien n'est fait pour tous ceux qui ne touchent rien. L'attribution d'un minimum vital à tous les chômeurs sans ressources reste donc plus que jamais justifiée.

Cela est d'autant plus préoccupant que les comptes de la nation sont veus confirmer notre analyse sur les conséquences néfastes de la politique d'austérité qui a motivé le départ des ministres communistes du Gouvernement et contre laquelle nous nous sommes élevés dès sa mise en œuvre.

Depuis deux ans, 450 000 emplois nets ont été perdus. Le pouvoir d'achat des ménages a enregistré la baisse la plus forte depuis la Libération, ce qui réduit d'autant les possibilités de relance de l'activité économique.

Par contre les profits ont augmenté de 24 p. 100, ce qui n'a pas empêché l'investissement industriel de baisser et l'emploi de régresser.

De nouvelles menaces pèsent sur l'emploi. Les libertés et les droits des travailleurs dans les entreprises connaissent de nouvelles et graves atteintes. Les violences policières sont utilisées contre ceux qui refusent la crise.

Donner un emploi qualifié et rémunérateur à chaque citoyen devrait être la priorité des priorités. Or force est de constater que ce n'est pas cette politique de relance de l'emploi qui est menée, mais une politique d'austérité qui va au-devant des souhaits du patronat et de la droite.

Dans ces conditions, le budget pour 1986 va revêtir une grande importance. Réduire les moyens alloués aux services publics ou diminuer les dotations au secteur nationalisé comme cela est annoncé, ce serait aggraver la situation. Apporter de nouvelles aides au capital financier avec une réduction de l'impôt sur les hauts revenus et un allègement supplémentaire de la taxe professionnelle que les contribuables modestes devraient financer, une fois de plus, par l'accroissement des taxes et droits indirects, ce serait appliquer avant la lettre le programme de la droite.

Cette politique d'austérité qui sacrifierait le marché intérieur ne pourrait que se retourner contre l'emploi.

Les députés communistes estiment, quant à eux, que pour contribuer à sortir la France de la crise, le budget pour 1986, dont, à notre avis, les orientations devraient être discutées à la session de printemps, doit répondre impérativement aux objectifs suivants : développer l'emploi par la satisfaction des besoins d'éducation, de santé, de logement, de transports et créer les emplois publics indispensables ; inciter les groupes publics à créer des emplois en France et à respecter pleinement l'esprit de la nationalisation ; conditionner l'octroi des aides publiques à la création d'emplois ; assurer plus de justice sociale par l'allègement de la fiscalité directe et indirecte pesant sur les travailleurs et par la mise à contribution des hauts revenus et de ceux du capital avec une réforme démocratique de la fiscalité d'ailleurs promise en 1981 par le Président de la République et abandonnée depuis.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le Premier ministre, quelles orientations budgétaires vous comptez donner afin d'accorder la priorité absolue à la croissance économique et à la création d'emplois. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat chargé du budget, répondra dans un instant à cette question.

— 3 —

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DELEGATION ETRANGERE

M. le président. Je signale à l'Assemblée l'arrivée dans les tribunes, en provenance du Sénat, d'une délégation de la commission des affaires étrangères des deux chambres du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, conduite par M. Tchervonenko.

Je suis heureux, en votre nom, de souhaiter la bienvenue à nos collègues. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)

— 4 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (suite)

M. le président. Nous en revenons aux questions au Gouvernement.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vous prie d'excuser M. Pierre Bérégoïov qui est en province cet après-midi. Il m'a demandé de répondre à votre question, ce que je fais avec plaisir.

Vous avez — et je crois vous avoir bien compris — exprimé le vœu que le budget de l'Etat soit massivement utilisé pour relancer l'activité économique et pour soutenir l'emploi. Il est vrai, comme vous l'avez dit, que les choix budgétaires sont un moyen privilégié de l'action de l'Etat sur l'économie du pays ; personne ne saurait en douter. C'est pour cette raison que les lois de finances successives ont donné la priorité aux dotations bénéfiques à l'activité et à l'emploi tout en restant — et chacun le comprendra — dans la limite d'un déficit raisonnable par rapport à la richesse nationale.

C'est là, monsieur le député, tout le sens de la ligne directrice tracée par le Président de la République en matière budgétaire : de vraies priorités budgétaires, un déficit limite et une baisse réelle des prélèvements obligatoires, notamment fiscaux.

Quelles ont été ces priorités ?

Dans le budget de 1985, que nous sommes en train d'exécuter, l'accent a été mis sur les dépenses de formation et de modernisation.

C'est ainsi, par exemple, que l'enveloppe des crédits de formation professionnelle s'élève à 12,6 milliards de francs, auxquels s'ajoutent les moyens tirés des contributions versées par les employeurs. A titre d'illustration, les crédits consacrés à la seule formation professionnelle des adultes ont augmenté de plus de 50 p. 100 depuis quatre ans. Ce sont des réalités que vous connaissez.

Un effort important a été aussi consacré au budget de l'éducation nationale, permettant en particulier le renforcement des moyens en enseignants et en équipements pour les enseignements techniques et pour les universités. L'opération « Informatique pour tous », décidée par le Premier ministre, s'est traduite par une augmentation spectaculaire des matériels installés dans les établissements.

En ce qui concerne les dépenses directes en faveur de l'activité, je vous rappelle, monsieur le député, que les dotations en capital aux entreprises publiques s'élèvent à plus de 15 milliards cette année. L'Etat donne ainsi à ses entreprises les moyens de se moderniser rapidement et, pour certaines d'entre elles, de rattraper le retard qu'elles avaient accumulé avant leur nationalisation.

Les résultats sont-ils tangibles ?

Sans trop m'étendre — le moment me paraît mal choisi pour dresser un panorama des résultats de la politique économique du Gouvernement — je tiens à rappeler que la reprise de l'investissement dans l'industrie a été forte en 1984, puisqu'elle a atteint 10 p. 100, et je vous confirme qu'elle se poursuit en 1985 : les signes de redressement de l'activité se multiplient depuis quelques semaines dans l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, et même, à un moindre degré, dans le commerce.

L'assainissement des entreprises a été rapide en 1984 et un plus grand nombre d'entre elles sont maintenant en mesure de répondre de manière compétitive à une demande des ménages, que l'effet des allègements fiscaux va renforcer au deuxième semestre.

En matière d'emploi — sujet sur lequel vous vous êtes longuement exprimé et je le comprends car c'est aujourd'hui la priorité des priorités, y compris, croyez-le bien, pour le Gouverne-

ment — je rappelle que le nombre des demandeurs d'emploi a diminué, de janvier à mai 1985, de 260 000 personnes en données brutes et de 20 000 en données corrigées. (Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Guy Ducoloné. Et les comptes de la nation ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Cette évolution qui n'est pas extraordinaire en elle-même, je vous le concède, tranche sur celle de nos partenaires qui tous — et j'appelle l'attention de l'Assemblée sur ce point — ont enregistré une forte croissance du chômage au cours des premiers mois de l'année.

La modernisation est un effort qui, on le sait, ne porte pas ses fruits en un jour. Chacun ici peut comprendre qu'il serait grave de laisser croire au pays, en particulier aux travailleurs, que, par je ne sais quel coup de baguette magique, nous, et nous seuls, arriverions à nous sortir d'une crise dont nous connaissons les composantes nationales et internationales. Internationales ? Je n'insiste pas. Nationales ? Nous avons tout de même derrière nous vingt-trois années de détérioration de l'appareil de production (rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) et nous l'avons suffisamment dénoncé ensemble, monsieur le député, pour que vous me compreniez.

A titre d'exemple, et sans vouloir aucunement polémiquer, je donnerai à l'Assemblée un seul chiffre qui me paraît constituer un paramètre essentiel : entre 1965 et 1970, on appelait la France le « Japon de l'Europe » parce qu'elle consacrait 3 p. 100 de la richesse nationale à la recherche et à l'innovation ; en 1980, cette part était tombée en dessous de 1,5 p. 100, soit une diminution de plus de la moitié.

En sacrifiant ainsi les investissements de recherche, c'est-à-dire la capacité d'innovation de notre appareil de production, on a commis une grave faute dans la gestion de l'industrie et de l'économie françaises. (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Que cela provoque des cris ou des sourires n'y changera rien : les chiffres sont là pour l'attester. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) Je comprends que l'on préfère écarter cet épineux problème par des interjections plutôt que par l'examen des chiffres. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Un député du rassemblement pour la République. C'est mauvais !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est peut-être mauvais, monsieur le député, mais c'est votre bilan. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Guy Ducoloné. Il faut changer de cap !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Précisément, monsieur Ducoloné, M. le Premier ministre a décidé de déposer un projet de loi de programmation sur la recherche, avec pour objectif d'y consacrer 3 p. 100 de la production intérieure brute. Vous devriez donc être comblé, monsieur Ducoloné !

Monsieur Lajoinie, vous souhaitez connaître les orientations du prochain budget. Vous avez émis le vœu que les orientations soient discutées au printemps. Je comprends votre souci d'avoir un certain recul par rapport à la discussion de la loi de finances, mais sans entrer dans un débat de fond, vous ne pouvez ignorer que nous sommes tenus par la Constitution et par la loi organique relative aux lois de finances : ce n'est ni ce gouvernement ni ses prédécesseurs qui ont décidé de la date à laquelle le budget devait être remis au président de la commission des finances. Certes rien ne nous empêche d'en discuter, mais toutes ces orientations seront soumises à votre assemblée le moment venu. D'ores et déjà, je peux vous dire que seront confirmées les priorités que je viens d'évoquer et qui d'ailleurs ne datent ni du budget de 1985, ni du budget de 1984, mais figuraient déjà dans le budget de 1983 ; je pense me faire bien comprendre !

La modernisation du pays restera, dans le budget de 1986, l'objectif principal. Cela se traduira en particulier par la prise en compte, dans les crédits budgétaires, des priorités sectorielles qui font l'objet de lois de programmation dont vous allez être prochainement saisi : loi de programmation de la recherche, monsieur Ducoloné, loi de programmation de l'enseignement technologique. Nous en débattons le moment venu. Je ne doute pas que lorsqu'il s'agira de soutenir le Gouvernement dans son action pour la modernisation de la France et pour la sauvegarde de sa capacité à affronter l'avenir, vous ne soyez à nos côtés car c'est l'intérêt des travailleurs de ce pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

PRIME DE RENTRÉE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à Mme Fraysse-Cazalis.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Madame le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, après le courrier que vous a adressé le président du groupe communiste, mon ami André Lajoinie, je souhaite appeler votre attention sur la nécessité d'envisager dès maintenant les mesures à prendre pour accentuer sensiblement l'aide aux familles lors de la prochaine rentrée scolaire.

Le coût réel de l'équipement nécessaire à la rentrée pour un enfant se situe entre 500 et 1 500 francs, selon le niveau des classes. Or, actuellement, la prime de rentrée n'est que de 309 francs, donc nettement insuffisante. Il faut d'ailleurs souligner qu'en deux ans elle n'a été réévaluée que de 45 francs ce qui, vous me l'accorderez, n'est pas grand-chose.

En outre, les plafonds actuels sont tels que plus de la moitié des enfants scolarisés jusqu'à seize ans, sept millions d'élèves sur douze, sont exclus du bénéfice de cette prime. Compte tenu de l'aggravation de la situation des familles, liée notamment à la montée du chômage, à la baisse du pouvoir d'achat des salaires et des allocations familiales, il est indispensable de les aider davantage.

Dans cette perspective, le groupe communiste fait trois propositions.

Premièrement, porter le montant de la prime de rentrée scolaire à 600 francs par enfant.

Deuxièmement, relever le plafond d'attribution au niveau du complément familial.

Troisièmement, verser systématiquement cette prime aux enfants dont l'un des parents vient d'être au chômage.

Comme vous pouvez le constater, ces propositions sont réalistes. En effet, elles correspondent à un besoin réel et leur financement est tout à fait possible. Je pense, bien entendu, aux excédents financiers constatés dans les caisses d'allocations familiales mais aussi aux dispositions fiscales que notre groupe a si souvent proposées pour effectuer des prélèvements sur les revenus du capital actuellement en augmentation afin d'aider les familles qui en ont besoin.

C'est cela, avancer vers plus de justice sociale. Madame le ministre, y êtes-vous décidée ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.

Mme Georgina Dufoux, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement. Madame le député, je vous remercie de m'avoir posé cette question importante.

L'allocation de rentrée scolaire est versée, sous condition de ressources, aux familles qui ont des enfants entre six et seize ans. Elles touchent ainsi une prime supplémentaire lors de la rentrée scolaire qui est, c'est vrai, un moment où elles ont particulièrement besoin d'argent.

J'ai la joie de vous annoncer que cette année la prime sera de 328,41 francs, soit une importante augmentation de 6 p. 100. Elle sera en outre versée d'une façon plus large puisque les plafonds de ressources seront augmentés de 9 p. 100, soit plus que la progression de la moyenne des salaires.

Ainsi, ce sont cinq millions d'enfants entre six et seize ans qui bénéficieront cette année de l'allocation de rentrée scolaire afin de faciliter la vie des familles, comme je l'indiquais il y a un instant.

Cette prime supplémentaire s'ajoute aux prestations familiales normales qui auront été augmentées en deux fois cette année, de 3,4 p. 100 au 1^{er} janvier et de 2,5 p. 100 au 1^{er} juillet. Une augmentation en deux fois était revendiquée par l'ensemble des associations familiales depuis de nombreuses années afin de combattre les effets néfastes de l'inflation sur les prestations familiales.

Je peux donc, madame le député, vous annoncer aujourd'hui une augmentation significative.

Quant à la politique familiale globale, nous entendons la mener grâce aux prestations familiales, certes, mais aussi beaucoup plus largement par les politiques de l'habitat, de la sécurité des enfants, pour ouvrir la France aux enfants, qui connaissent dans l'ensemble des communes un très réel succès.

Je pense que nous pourrions réellement avancer dans ce domaine et faire en sorte que la France soit plus accueillante aux enfants dans les années à venir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

COMPORTEMENT DU GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Aubert.

M. Emmanuel Aubert. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la santé, si au soir de cette morne session, l'avant-dernière de la législature...

M. Alain Bonnet. Ce n'est peut-être pas l'avant-dernière !

M. Emmanuel Aubert. ... je m'adresse à vous pour évoquer le comportement du Gouvernement, n'y cherchez pas malice. (Murmures sur les bancs des socialistes.) Mais, constatant la désinvolture...

M. André Laignel. Oh non ! Pas ça !

M. Emmanuel Aubert. ... croissante du pouvoir socialiste envers l'Assemblée nationale et son opposition parlementaire, nous avons compris qu'il vous importait peu de savoir avec qui nous souhaitions engager le dialogue puisque, aussi bien, ce serait toujours le ministre ou le secrétaire d'Etat de service qui nous répondrait. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) N'a-t-on pas vu M. Pisan, ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, évoquer, tout à tour l'autre jour, la fabrication de l'éthanol (Il connaît ! sur plusieurs bancs des socialistes), la filière aluminium (Il connaît ! sur plusieurs bancs des socialistes) et la question, pourtant si importante, de la flexibilité de l'emploi ?

M. Pierre-Bernard Cousté. Ma propre question !

M. Emmanuel Aubert. Tout le reste, c'est M. Labarrère qui s'en charge (applaudissements sur les bancs des socialistes)...

M. André Laignel. Il est remarquable ! C'est le meilleur ministre des relations avec le Parlement depuis le début de la V^e République !

M. Emmanuel Aubert. ... en ajoutant, lui, au moins, un grain de sel personnel à l'indigeste et laborieuse rédaction des services.

Nous ne vous reprocherons pas, monsieur le Premier ministre, d'avoir choisi de répondre personnellement, l'autre jour, à une interrogation sur le grave problème du Sida, mais nous déplorons votre désistement prudent chaque fois qu'il s'agit de répondre aux questions que nous vous posons sur la politique et sur l'action du Gouvernement que vous dirigez. D'ailleurs, y a-t-il, aujourd'hui, un gouvernement qui gouverne,...

M. Robert-André Vivien. Non !

M. Gabriel Kespereit. Il n'y en a plus !

M. Emmanuel Aubert. ... c'est-à-dire qui s'occupe véritablement des affaires de la France et non pas seulement de la survie électorale du parti socialiste ? Très bien ! Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Clément Théaudin. C'est scandaleux !

M. Emmanuel Aubert. Mais nous n'avons que faire de vos querelles intestines...

M. Robert Cabé. Commencez par régler les vôtres !

M. Emmanuel Aubert. ... qui ne sont pas simplement des querelles de personnes, sauf, monsieur le Premier ministre, que votre Gouvernement, qui n'a jamais été celui de la France (Vives exclamations sur les bancs des socialistes), puisqu'il se voulait être celui de l'union de la gauche, n'est même plus aujourd'hui celui de tout le parti socialiste ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Ne nous étonnons pas dès lors que, dans ce climat de fin de règne, la garantie personnelle de l'emploi soit la première de vos préoccupations.

M. Robert Cabé. Y a-t-il un questionneur dans la salle ? (Sourires sur les bancs des socialistes.)

M. Emmanuel Aubert. C'est, à tout le moins d'ailleurs, un domaine où vous n'avez pas l'air d'avoir de complexes : après les découpages électoraux, après le Conseil d'Etat, après la Cour des comptes, c'est aujourd'hui l'Ecole polytechnique, ce sera demain le scrutin proportionnel qui permettront, tour à tour, d'assurer la survie des meilleurs de vos amis.

Monsieur le Premier ministre, le recours au tour extérieur va-t-il devenir l'axe prioritaire de votre politique jusqu'en mars 1986 ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Roger Mas. Comme dirait M. Robert-André Vivien, c'est du cinéma !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (Ha ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Robert-André Vivien. C'est la dernière séance !

M. René André. C'est Jospin qui l'envoie ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Monsieur le député, lorsqu'un parlementaire s'adresse au Gouvernement de la France...

M. Daniel Goulet. A ce qu'il en reste !

M. le Premier ministre. ... il peut, bien sûr — je l'ai ressenti à quelques moments dans votre intervention — faire de l'humour, mais il ne doit pas oublier qu'il y a un certain nombre de valeurs sur lesquelles il ne faut pas transiger.

M. Georges Tranchant. Celles du P. S. !

M. le Premier ministre. D'abord, à un moment où malheureusement la démagogie fait rage ... (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. René André. Vous êtes un connaisseur !

M. Gabriel Kaspereit. Vous êtes un orfèvre !

M. le Premier ministre. ... lorsqu'on est, comme vous, un parlementaire, on se doit de ne pas alimenter par ses remarques ce qu'il faut bien appeler l'antiparlementarisme ambiant. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspereit. Quelle manie de donner des leçons ! Vous êtes ridicule et prétentieux !

M. le Premier ministre. La deuxième chose qu'il ne faut jamais faire lorsqu'on est, comme vous l'êtes, je l'imagine, respectueux du suffrage universel, c'est de dire que ce Gouvernement, comme ses prédécesseurs, n'est pas celui de la France.

M. Emmanuel Aubert. C'est vous qui l'aviez dit !

M. le Premier ministre. C'est le Gouvernement de la France. J'en suis le Premier ministre. J'ai des comptes à rendre à l'ensemble de l'Assemblée nationale et je n'accepte pas qu'on mette en cause le fait que c'est le Gouvernement de l'ensemble de notre pays ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Gabriel Kaspereit. Mais si, vous êtes minoritaire, vous ne représentez plus rien !

M. René André. Demandez à Laignel ce qu'il en pense !

M. le Premier ministre. Enfin, à vous entendre, cette session aurait finalement été vide de tout projet important.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. C'est vrai !

M. Robert-André Vivien. Nous n'avons jamais dit cela. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*) Nous avons dit que vous ne répondiez pas aux questions !

M. le Premier ministre. Je pense qu'il faut ne pas avoir assisté à beaucoup de vos séances pour oublier qu'au cours de ces mois de session, il vous a été proposé — vous en avez délibéré et je vous en remercie — des textes fort importants, les uns controversés, les autres non, c'est la loi de la démocratie. Comme exemples de textes controversés, je citerai la réforme du mode de scrutin pour les députés, l'élection au suffrage universel des conseillers régionaux. Parmi les autres textes fort importants, j'évoquerai la loi sur la recherche, qui viendra en discussion à l'Assemblée nationale dès demain...

M. Gabriel Kaspereit. A la sauvette !

M. Georges Tranchant. Bravo pour le cinéma !

M. le Premier ministre. ... les projets portant diverses dispositions d'ordre social et diverses dispositions d'ordre économique et financier (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) ainsi que la réforme du code de la mutualité. Autres textes importants, ceux sur la maîtrise d'ouvrage, sur les droits d'auteurs, sur l'indemnisation des accidents, sur la législation des armes à feu.

Pour attirer l'attention, mais je ne trouve pas le procédé élégant, vous vous en êtes pris à un membre de mon Gouvernement, qui n'en a pas la responsabilité, pour mettre en cause l'ensemble de nos pratiques alors que — et je crois que cela n'est pas contesté — nous essayons toujours de répondre avec courtoisie... (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)...

M. Robert-André Vivien. N'exagérons pas !

M. René André. Tout sauf ça !

M. Jean Rousseau. Qu'est-ce que la courtoisie pour vous, monsieur Vivien ?

M. Gabriel Kaspereit. Pas avec courtoisie, avec insolence !

M. le Premier ministre. ... et en allant au fond des choses. Sur plusieurs sujets nous sommes même allés au devant de vos revendications légitimes.

N'est-ce pas deux d'entre vous, mesdames et messieurs de l'opposition, qui avez réclamé l'un, un débat sur l'immigration, l'autre, un débat sur la politique étrangère de la France ? Quelle ne fut pas ma déception, comme chef de gouvernement, lorsque j'ai vu que malheureusement pour ces débats...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Vous étiez là ?

M. le Premier ministre. ... vous n'étiez guère nombreux dans l'hémicycle. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien. Vous n'étiez pas là, mais, moi, j'y étais, avec M. Aubert, M. Gaudin, et d'autres !

M. le Premier ministre. Nous avons toujours répondu, nous répondrons toujours à vos questions.

M. René André. A côté !

M. le Premier ministre. Mais il est de la responsabilité du Gouvernement, de celui-ci comme de ceux qui l'ont précédé, de choisir le ministre qui répond. Nous essayons de le faire en allant, dans les limites du temps, au fond des choses et en respectant le dialogue républicain et démocratique.

M. Claude Labbé. Et en répondant à la question précise ?

M. le Premier ministre. Mais je ne souhaite pas, même si nous sommes en fin de session parlementaire et même si, semble-t-il, d'autres échéances vous préoccupent...

M. Robert-André Vivien et plusieurs députés du rassemblement pour la République. Pas nous, vous !

M. Gabriel Kaspereit. Ah oui ! C'est la meilleure !

M. le Premier ministre. ... — c'est ce qu'il m'a semblé tout au moins — que vous oubliiez dans vos interventions, ici ou ailleurs, que vous êtes tous issus de la souveraineté nationale et que ce gouvernement est celui de la France. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Mauger. Vous l'avez oublié, vous !

CONSTRUCTION NAVALE A DUNKERQUE

M. le président. La parole est à M. Paccou.

M. Charles Paccou. Ma question s'adresse également à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, l'état économique de la France reste désespérant (*Protestations sur les bancs des socialistes*) : déficit extérieur persistant, chômage en constante augmentation, inflation nettement plus élevée que chez nos partenaires, revenus des ménages en baisse et croissance quasi nulle. Pis, l'indice porteur d'avenir — l'investissement privé — a été négatif en 1984 et le restera certainement cette année.

M. Robert Cabé. Vous n'avez vraiment pas l'air très heureux !

M. Charles Paccou. La situation dans le Dunkerquois est tout aussi alarmante. Là comme partout en France, malheureusement, la crise économique et la crise sociale ne font que s'aggraver.

M. Robert Cabé. C'est votre faute !

M. Charles Paccou. L'agglomération dunkerquoise vit dans l'inquiétude. Je précise que 15 p. 100 de la population est au chômage.

Le bâtiment subit une crise sans précédent. Les salariés de la Compagnie française des aciers spéciaux s'interrogent. Et de plus en plus, l'angoisse s'installe au sujet du devenir de la construction navale, qui emploie, encore, à l'heure actuelle, au chantier Normed, 2.500 salariés. Plus de 50 p. 100 du personnel subissent le chômage.

Les qualités techniques du chantier dunkerquois sont appréciées dans le monde entier. Même si la commande d'un train-ferry peut encore donner une bouffée d'oxygène, elle ne pourra résoudre le malaise profond.

Trop de déclarations discordantes, pour ne pas dire contradictoires, ont été faites. M. Le Garrec parle de situation « non alarmante ». M. Bérégovoy, après avoir fait état de fermeté, parle de « vulnérabilité ».

Monsieur le Premier ministre, il est impératif que cesse ce double langage. Il faut que le Gouvernement cesse de biaiser, et accepte de dire les choses clairement.

Monsieur le Premier ministre, dites-le nous sans détour : quelles mesures comptez-vous prendre pour sauver l'avenir des chantiers Normed à Dunkerque ? Votre position est sûrement arrêtée. Quelle est votre volonté dans ce domaine si important pour la vie d'une région et même de la nation ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, Mme Cresson étant retenue, je vous répondrai à sa place.

Je ne reviendrai pas à la première partie de votre question, sur laquelle M. Emmanuelli a en quelque sorte répondu par avance, si ce n'est pour souhaiter que lorsque vous parlez de l'évolution des investissements de la France, vous accompagniez vos chiffres ou vos indications des résultats obtenus dans les autres pays de la Communauté. L'image de la France en sortirait grandie et les Français se rendraient compte que leur pays a plutôt mieux réussi en 1984 qu'en 1980. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Monsieur le député, vous m'avez interrogé sur la situation de l'emploi dans la construction navale de Dunkerque.

La construction navale connaît depuis plusieurs années une crise grave. Il y a peu d'espoir que sa situation s'améliore d'une manière notable à terme prévisible. C'est pourquoi le Gouvernement a pris une série de mesures en mars 1984.

Le plan annoncé par M. Lengagne se présentait dès le départ comme un projet douloureux au plan social et ambitieux au plan industriel. Le but était de ramener les capacités de production nationales à un niveau de l'ordre de 270 000 tonneaux de jauge brute compensés, soit un niveau très supérieur aux commandes prises par les chantiers en 1982 et surtout en 1983.

Ce plan industriel s'accompagnait d'un effort budgétaire sans précédent — 5 milliards de francs pour la construction navale en 1984 contre 1,5 milliard de francs en moyenne pour les années précédentes — et d'un impératif social : les réductions d'effectifs nécessaires alors, chiffrées par les entreprises à 5 000 personnes environ devaient se faire sans licenciement sec. A cet effet, le mécanisme des congés de conversion et des congés de fin de carrière était mis en place en novembre dernier.

L'évolution du marché mondial en 1984 et 1985 a confirmé le caractère ambitieux des objectifs de mars 1984. Face à une demande très déprimée et à une concurrence exacerbée des chantiers asiatiques, les chantiers français n'ont eu en 1984 qu'un niveau très faible de commandes nouvelles 170 000 tonneaux, induisant sur les cinq sites concernés une sous-charge et un chômage partiel important.

Le chantier de Dunkerque est touché, comme les autres sites de grande construction navale en France et en Europe, par la crise mondiale : la charge n'est assurée qu'à 50 p. 100 des capacités productives du chantier avec deux navires dont les conditions définitives de vente devraient être finalisées très prochainement.

Les entreprises réalisent conformément aux prévisions les réductions des capacités de production : c'est ainsi que sur les 5 100 départs prévus, environ 3 500 sont réalisés au 31 mai 1985, soit 70 p. 100 des réductions d'effectifs prévues.

Ces réductions d'effectifs se sont réalisées sans difficulté majeure en raison des mesures sociales particulières prises pour atténuer leurs effets.

Par ailleurs, pour atténuer les effets de la réduction d'activité sur le tissu économique local, la société de conversion Sodinor interviendra à Dunkerque.

Parallèlement, l'Etat a reconduit pour 1985 son effort budgétaire de 4 milliards en crédits de paiement.

En tout état de cause, il n'est pas question de supprimer en 1986 l'aide que l'Etat apporte à ce secteur. Mais il est certain que le soutien de cette industrie est très coûteux pour les finances publiques et qu'il faut en tenir compte dans le contexte budgétaire actuel.

Enfin, je vous annonce que Mme Cresson sera dans le Nord vendredi prochain. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. René André, Pauvre Nord !

CONTRAT DE PLAN ENTRE L'ENTREPRISE MINIÈRE ET CHIMIQUE ET L'ETAT

M. le président. La parole est à M. Gissinger.

M. Antoine Gissinger. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre ou à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

Un contrat de plan E.M.C.-Etat ou, à défaut, un avenant à ce contrat est en instance de signature. Il s'agit, en effet, de déterminer année par année les apports de l'Etat en fonds. Ce contrat doit assurer entre autres la cohérence entre la stratégie du groupe E.M.C. et la politique industrielle de l'Etat. Il doit également associer le groupe E.M.C. et tout son personnel à la réalisation des objectifs nationaux relatifs à l'emploi, à la recherche, à l'équilibre de notre balance commerciale.

Enfin, ce contrat doit se traduire par des engagements réciproques sur des objectifs précis. Il est prévu, en particulier, de fixer les modalités du financement des investissements programmés par les diverses entreprises du groupe E.M.C. Ce dernier s'est vu attribuer pour 1985 une dotation d'environ 350 millions de francs, sur les 520 millions demandés, se répartissant ainsi : 150 millions en capital, 150 millions en prêts participatifs et 50 millions en emprunts.

De cette dotation dépendront en particulier les crédits affectés aux Mines de potasse d'Alsace pour l'exploitation du puits d'Ungersheim : 56 millions de francs pour la tranche 1985, sur un total de 215 millions de francs nécessaires pour l'exécution du projet.

Les marchés pour les équipements de ce puits sont prêts. Le puits d'Ungersheim doit être opérationnel en 1988. Aussi, je serais heureux d'obtenir tout renseignement sur la date prévue pour la signature du contrat E.M.C.-Etat, sur les modalités de répartition de la dotation accordée à l'E.M.C. et spécialement une confirmation de la somme attribuée aux mines de potasse pour la mise en activité du puits Ungersheim.

La réponse est urgente si l'on veut éviter tout retard. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez appelé l'attention du Gouvernement sur le contrat de plan E.M.C.-Etat et sur les crédits attribués pour le puits d'Ungersheim en 1985.

Les Mines de potasse d'Alsace exploitent effectivement le seul gisement français de minerai de potasse.

Ces mines sont confrontées — le problème ne date pas d'aujourd'hui ni même d'hier — à deux types de difficultés. Il s'agit d'abord d'une contrainte naturelle que vous connaissez : l'épuisement progressif des réserves de minerai, telles qu'elles sont aujourd'hui identifiées. Il s'agit ensuite d'accidents conjoncturels d'ordre technique ou géologique, inhérents à toute activité minière. De tels accidents sont à l'origine du recul de la production enregistré en 1983.

Depuis lors, les performances de l'exploitation se sont considérablement redressées, grâce à une mobilisation de l'ensemble du personnel auquel il convient de rendre hommage. Ce redressement doit être consolidé par un effort accru de modernisation et de productivité, effort de longue haleine qui est d'ailleurs au cœur du contrat de plan passé avec l'Etat.

Les choix inscrits dans le plan des Mines de potasse d'Alsace ont été minutieusement préparés et discutés. Ils ont d'ailleurs fait l'objet d'une concertation au sein de la société et sont adoptés en toute clarté. Les moyens financiers pour les réaliser sont dégagés annuellement en faisant appel aux diverses sources de financement possibles. A ce titre, j'affirme clairement et solennellement que l'Etat fera son devoir en 1985 par le biais d'une dotation en capital et d'un prêt participatif. L'engagement pris sera, à l'évidence, respecté.

Ainsi, il est clair que les investissements courants de cette société seront financés : une mine ne peut en effet fonctionner correctement sans un entretien et un renouvellement régulier de l'outil de production, sans se doter du matériel le plus moderne, fort coûteux, et tout cela pour des raisons à la fois de rentabilité et de sécurité.

De la même manière, les installations de surface devront faire et feront l'objet d'investissements. La construction de l'usine de flottation, par exemple, dont vous connaissez l'utilité et le coût, sera poursuivie, de même que seront réalisés divers investissements de moindre ampleur destinés à améliorer la valorisation de la potasse extraite.

S'agissant de la prospection du gisement, l'objectif des pouvoirs publics est d'organiser une exploitation ultérieure optimale.

L'expertise du gisement, qui avait été confiée à l'École des mines de Paris, a permis à la société d'établir un programme pluriannuel de prospection qu'elle entreprendra par étapes. Je signale à cette occasion que la recherche de réserves complémentaires est pour toute société minière, quelle qu'elle soit, un investissement qui relève de son activité normale, pour peu que les conditions géologiques soient favorables. Je signale aussi qu'une autre voie de valorisation du gisement à long terme est à l'étude. Il s'agit de techniques nouvelles dites « de dissolution » que le département de l'industrie et celui de la recherche et de la technologie aident à mettre au point.

Une première manifestation marquant la volonté d'exploiter au mieux le gisement est la décision d'exploiter le chantier d'Ungersheim, décision annoncée par le Président de la République lors de son voyage en Alsace. Conformément au calendrier prévu, les Mines de potasse d'Alsace réalisent les études d'ingénierie de détail et préparent les appels d'offres. Les travaux seront réalisés d'ici à la fin de l'année 1987 pour une mise en production au début de 1988.

Une partie de la dotation en capital a déjà été versée à l'E.M.C.

Le contrat de plan Etat-E.M.C. va maintenant être signé rapidement. Le délai qui a été nécessaire pour y arriver était lié au problème de la fixation du montant des prêts participatifs. Ce montant étant désormais fixé à 150 millions de francs, qui viennent s'ajouter aux 150 millions de francs de dotation en capital, plus rien ne s'oppose à cette signature. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

INSÉCURITÉ DANS LES CENTRES COMMERCIAUX DE LYON

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Une fois de plus, j'interviens devant cette assemblée sur des problèmes de sécurité.

Le mois dernier, le ministre de l'intérieur a reçu une pétition signée par les 220 commerçants du centre commercial de la Part-Dieu à Lyon. Je suis sûr que s'il n'y a pas répondu, c'est parce que ce centre commercial n'est pas le seul à se plaindre des conditions d'insécurité qui règnent malgré les mesures que vous avez prises pour l'améliorer, selon les termes de sa réponse du 7 mai.

Ce problème prend à Lyon un tour de plus en plus dramatique. Il ne s'agit plus de gestes individuels, mais de véritables bandes de Maghrébins qui s'organisent pour faire régner la terreur. Ils entrent dans les magasins et vont jusqu'à assommer les commerçants. L'un d'eux, monsieur le ministre de l'intérieur, vous a écrit une lettre datée du 9 mai : « J'ai été moi-même agressé, après avoir été volé de 400 000 francs de recette. J'ai été agressé à l'occasion d'un cambriolage. Ils se sont enfuis, sauf un. Celui qui a été rattrapé n'a pas été suffisamment, semble-t-il, interpellé, puisqu'il n'a jamais donné le nom de ses coreligionnaires. »

Et, le 29 avril, ce ne sont pas un ou deux garçons, mais trente qui sont entrés dans les magasins, pour faire régner la peur et voler.

Monsieur le ministre de l'intérieur, il y a donc, malgré l'action de ces commerçants, les plaintes qui sont déposées, la bonne volonté évidente de vos services, un problème de fond et de caractère national. Les agents qui sont sous vos ordres ne doivent pas répondre qu'ils sont débordés, que la police ne peut plus rien faire. Et les juges eux-mêmes ne peuvent plus sanctionner, parce que les prisons sont pleines. Il faut non seulement de nouveaux moyens, mais aussi un nouvel esprit dans la police nationale. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Gabriel Kasperleit. Cela concerne surtout Badinter !

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Monsieur le député, chaque fois qu'un crime ou un délit a lieu, et surtout chaque fois qu'il est décrit, il provoque l'émotion et l'angoisse, surtout s'il se répète.

Evoquer, comme vous le faites, de façon répétitive tel ou tel grave incident, inquiète forcément. Mais vous êtes bien placés pour savoir que ce qui compte, en matière d'insécurité, c'est l'évolution : l'aggravation ou l'amélioration.

Il n'y a pas eu d'époque sans crimes ni délits ; il y en a eu où la criminalité s'accroissait et d'autres où elle diminuait. Nous sortons d'une période de dix années de croissance moyenne de 10 p. 100 par an de la criminalité et de la délinquance en France. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Pierre Bachelet. Vous les banalisez ! Vous supprimez la moitié des délits !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Je dis que nous sortons de cette période parce que nous en abordons une autre, et je crois que c'est dû en grande partie à nos efforts et aux moyens donnés aux services de police. Cela se traduit par une évolution inverse, en particulier dans la région lyonnaise qui vous intéresse, monsieur Cousté.

Les incidents que vous décrivez sont graves. Des mesures sont d'ailleurs prises pour étudier de façon spécifique les conditions de l'insécurité dans les grandes surfaces commerciales. Ce type de commerce est en effet générateur d'insécurité, ainsi que tout le monde le sait. Le problème particulier des grandes surfaces est pris en charge par la commission nationale pour la prévention de la délinquance que préside M. le Premier ministre et qu'anime M. Bonnemaison.

Malgré ce qui s'est produit dans cette grande surface, comme dans d'autres — et c'est pour cela qu'on va essayer de traiter ce problème de façon préventive — j'observe que, dans la région lyonnaise, au cours des cinq premiers mois de 1985, par rapport aux cinq premiers mois de 1984, on constate une diminution, certes légère, mais réelle, des cambriolages et des vols à la roulotte. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Habituez-vous à l'idée que nous progressons dans ce domaine, et cela va continuer car le Gouvernement, ce matin même, comme l'avait annoncé le Premier ministre, a adopté un projet de loi de modernisation de la police qui va permettre à celle-ci de travailler mieux et avec plus d'efficacité dans l'intérêt de la sécurité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Les efforts accomplis et les moyens mis en place ont déjà permis une légère diminution des cambriolages, y compris dans les locaux industriels et commerciaux...

M. Jacques Baumel. C'est faux !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ...qui, au cours des cinq premiers mois de cette année, se limitent, si l'on peut dire, à 1 162 contre 1 265 l'année dernière.

La politique, mesdames et messieurs les députés, consiste à observer la réalité sociale, à chercher à l'améliorer, et c'est ce que nous faisons. Le début d'amélioration constaté dans ce domaine est dû sans aucun doute en partie aux pratiques d'îlotage et de patrouilles qui, dans la région de Vénissieux et de La Part-Dieu, commencent à porter leurs fruits.

M. Pierre Bachelet. Payées par les municipalités !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. L'amélioration n'est sans doute pas sans rapport non plus avec le fait qu'une compagnie républicaine de sécurité, chaque fois que l'ordre public le permet, renforce les effectifs de police des corps urbains.

Cette politique commence à porter ses fruits. Elle va être puissamment amplifiée par les décisions qu'a prises le Gouvernement ce matin et dont vous pourrez débattre dans quelques jours.

Voilà pourquoi, monsieur le député, je pense que la question que vous évoquez s'inscrit dans un cadre plus large qui est traité depuis déjà quelques années de façon systématique. Cette action va s'amplifier et vous pourrez participer, à votre place, à l'amélioration de la sécurité. Je pense que vous tiendrez, en particulier, à vous associer aux comités locaux de prévention de la délinquance qui réunissent la police, la justice, les milieux socio-éducatifs, le mouvement associatif et les élus locaux et qui, dans tous les départements et les communes où ils se développent, obtiennent des résultats spectaculaires, et c'est heureux, dans l'intérêt de la sécurité des Français. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jacques Baumel. Venez à Nanterre !

M. Robert-André Vivien. Venez en banlieue, monsieur le ministre !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

M. le président. La parole est à M. Rodet.

M. Alain Rodet. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie.

Certains organes de presse ont tenté récemment d'accréditer l'idée selon laquelle la situation énergétique française serait largement excédentaire. Un parlementaire de l'opposition, dans une question écrite au Sénat, a repris cette argumentation. Cette

appréciation semble faire fi du poids que représente pour notre balance du commerce extérieur la facture énergétique qui, je le rappelle, pour 1984, représentait 187 milliards de francs.

Monsieur le secrétaire d'Etat, considérez-vous que la situation actuelle justifie une remise en cause de la politique énergétique suivie par le Gouvernement, débattue au sein de notre assemblée à l'automne de 1981 et privilégiant trois grandes orientations : la valorisation des atouts énergétiques nationaux, la diversification des approvisionnements et l'effort de maîtrise de l'énergie ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous venez d'évoquer les trois axes autour desquels s'est développée la politique de l'énergie depuis 1981.

Je prendrai quelques exemples propres à vous rassurer au cas où vous auriez des inquiétudes quant à une éventuelle modification.

En matière de valorisation des atouts énergétiques nationaux, le Gouvernement s'est notamment attaché à favoriser l'utilisation de l'électricité, énergie presque entièrement nationale. Permettez-moi de vous rappeler que, en 1984, l'énergie a été nationale à près de 80 p. 100 : 58,9 p. 100 ayant été d'origine nucléaire et 20 p. 100 d'origine hydraulique.

Dans ce domaine, monsieur le député, le Gouvernement a signé, le 24 octobre dernier, un contrat de plan avec E. D. F. Que nous permet-il ?

Il amène Electricité de France à faire un effort considérable de pénétration dans l'industrie. Nous avions prévu 5 milliards de kilowattheures par an. Nous avons réalisé, en 1984, 5,6 milliards de kilowattheures.

Nous avons demandé dans ce contrat de plan à E. D. F. d'accroître ses exportations. En 1982, nous avons exporté, à la demande du Gouvernement, 3,8 milliards de kilowattheures dans les pays de la Communauté ; en 1984 nous sommes arrivés à 25 milliards de kilowattheures dans les pays de la Communauté.

Profitant de cet équipement et de cette politique, nous avons, dans le contrat de plan, invité E. D. F., qui y a souscrit, à diminuer en moyenne de 1 p. 100 par an, pendant les cinq ans qui viennent, ce qui est essentiel, notamment pour l'industrie, le coût moyen de l'électricité. Cette valorisation a été menée à bien.

Pour ce qui est de la politique des Charbonnages, vous connaissez les décisions prises par le Parlement.

Avec une dotation annuelle de 6,5 milliards de francs, c'est un effort sans précédent qui a été consenti et voté par cette assemblée avec — je tiens à le faire remarquer — quelques nuances, puisque, aussi bien, j'ai entendu l'an dernier certains membres de l'Assemblée proposer la réduction de cette aide aux Charbonnages de France, ce que personne, à mon avis, ne devrait oublier.

Quant à la diversification des origines, je ne prendrai qu'un exemple : en 1980, 70 p. 100 de nos produits pétroliers provenaient du Proche-Orient ; en 1984, ce pourcentage a été ramené à 31 p. 100, et ce sont la mer du Nord, l'Afrique du Nord, l'Afrique noire et l'Amérique latine qui ont pris le relais.

S'agissant de la maîtrise de l'énergie que vous avez brièvement évoquée, je souligne que des moyens très importants ont été dégagés. Ainsi, les aides publiques sont passées de 2,2 milliards de francs en 1980 à 7 milliards de francs en 1984, tandis que les actions engagées avec l'aide de l'A. F. M. E. ont permis d'économiser en trois ans plus de 2 millions de tonnes d'équivalent-pétrole et de remplacer une quantité identique de pétrole par des énergies d'origine plus nationale.

Vous avez évoqué la légère reprise des consommations constatée depuis quelques mois. Ce phénomène, préoccupant, concerne l'ensemble de la Communauté et pas seulement la France. Il donne l'impression, mais ce n'est qu'une impression, d'une relative abondance d'énergie. Je précise que, sur les 0,9 p. 100 de consommation supplémentaire ces douze derniers mois, l'essentiel est constitué par des énergies d'origine nationale, et notamment par la pénétration de l'électricité.

Il n'y a donc pas de raison de modifier les trois axes de cette politique qui a été définie par le Parlement et qui a donné un bon résultat puisque, pour ne prendre que cet exemple, alors qu'en 1980, nos importations de produits pétroliers atteignaient 109 millions de tonnes ; en 1984, nos importations ont été ramenées à 70 millions de tonnes. Cependant, il faut savoir qu'avec l'effet dollar, les 70 millions de tonnes de 1984 ont coûté à la France 145 milliards de francs, alors que les 109 millions de tonnes de 1980 avaient coûté 108 milliards de francs, soit une augmentation de la facture de 40 p. 100. Heureusement, la politique conduite a permis de réduire le volume des importations. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

RAPPORT DU SÉNAT

M. le président. La parole est à M. Grimont.

M. Jean Grimont. Ma question s'adresse à M. le ministre chargé des P. T. T.

Monsieur le ministre, le lundi 24 juin dernier, a été rendu public par le Sénat un rapport dont l'objectif affiché est d'établir un bilan du fonctionnement du service public des P. T. T.

Il s'agit en réalité d'un document dont les deux fonctions sont, d'une part, de présenter les quelques propositions de l'opposition concernant ce service public et, d'autre part, de développer une critique en règle du fonctionnement de ce service.

A cette critique, l'ensemble des organisations syndicales de la poste et des télécommunications, depuis la C. G. T. jusqu'à Force ouvrière, ont répondu unanimement en faisant connaître leur réprobation devant le dénigrement du travail des agents publics opéré par les auteurs de ce document.

Pouvez-vous, à votre tour, nous donner votre sentiment, non seulement sur le principe de telles campagnes, mais également sur la conformité des informations ainsi diffusées avec la réalité ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P. T. T.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P. T. T. N'est pas le Sénat américain qui veut ! (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. François d'Aubert. N'est pas non plus ministre qui veut !

M. le ministre chargé des P. T. T. On peut ne pas partager les choix de la chambre haute des Etats-Unis, mais on ne peut, en revanche, lui dénier le sérieux des investigations sur lesquelles elle fonde ses rapports.

Et puisque la commission sénatoriale de contrôle sur le fonctionnement du service public des postes a choisi les Etats-Unis comme pays de comparaison, je suis au regret d'affirmer que son rapport n'est ni sérieux dans la marche préparatoire, ni acceptable dans ses conclusions, même si son contenu est souvent plus nuancé que l'utilisation partisane qui en a été faite depuis vingt-quatre heures. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Je passe rapidement sur une erreur aussi grossière que celle qui consiste, dès la page 2 du rapport, à affirmer que la poste emploie plus de 400 000 personnes, alors que chacun, ici, pourrait donner le chiffre exact : 320 000.

Ce qui est grave, c'est la légèreté et l'absence d'esprit critique et constructif qui ont présidé à l'investigation de cette commission.

Le rapport fourmille de témoignages plus ou moins anecdotiques, mais quand le Sénat veut asseoir ses conclusions sur l'acheminement du courrier, il se borne à 192 plis envoyés, pendant deux mois, dans trois directions.

Or, pendant la même période, il est utile de le préciser, le service de contrôle des P. T. T. a procédé au contrôle d'un million de plis sur l'ensemble du territoire dans les 6 000 bureaux distributeurs de la poste.

M. Alain Bonnet. Voilà qui est plus sérieux que le rapport du Sénat !

M. le ministre chargé des P. T. T. On ne peut s'étonner dès lors que les commissaires de la majorité sénatoriale — je rappelle que la minorité n'a pas approuvé ce rapport — reprennent purement et simplement à leur compte une affirmation du C. N. P. F. se référant à une prétendue enquête de juillet 1984 selon laquelle 1 p. 100 du courrier serait égaré.

La vérité m'oblige à préciser qu'en réalité les pertes sont inférieures à 1 p. 100 000, soit un chiffre 1 000 fois inférieur à celui invoqué — et je dirai que c'est encore trop.

Il est grave également de constater qu'une partie des médias ait repris ces chiffres sans procéder à aucune vérification. Mais il est encore plus grave de constater l'accusation ainsi portée contre l'honnêteté et la conscience professionnelle du personnel du service public des postes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Vous me permettez donc de rappeler l'exacte situation de la poste.

Il convient d'abord de souligner le décalage entre l'initiative du Sénat et la réalité de la situation actuelle : ce rapport trouve en effet son origine dans les événements qui ont touché la poste en 1983 à l'occasion de la réforme des services d'acheminement

du courrier, au moment précisément où j'ai décidé de redonner un sens à l'action de l'ensemble des postiers. Depuis, l'image de la poste s'est améliorée ainsi que l'indique une récente enquête d'opinion selon laquelle 91 p. 100 des personnes interrogées se déclarent satisfaites des services offerts par les P. T. T., qui se retrouvent à égalité avec E. D. F. et qui ne sont dépassés que par Air France. Ce chiffre est à rapprocher de ceux d'un sondage du même ordre effectué en 1979 et qui ne donnait que 72 p. 100 de personnes satisfaites.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le préciser récemment, la qualité du service n'a jamais été aussi bonne depuis dix ans puisque 81 p. 100 du courrier ont, au cours de ces deux derniers mois, été traités le lendemain et 97 p. 100 le lendemain et le surlendemain.

Ayant donc fait la part de vérité sur la situation exacte, je voudrais rappeler les mesures apportées pour améliorer la qualité de service de la poste.

Lors d'une communication que j'ai faite en conseil des ministres, le 14 décembre dernier, j'ai rappelé les axes de priorité d'action : modernisation et informatisation du réseau des bureaux de poste — je rappelle que 6 000 bureaux ont été rénovés ou construits depuis 1981 et que d'ici à 1988, ce chiffre sera légèrement dépassé ; concertation avec les usagers ; simplification des procédures.

La commission sénatoriale — et je le regrette — a, semble-t-il, ignoré les transformations engagées, pour limiter son analyse au seul traitement du courrier.

Nous avons multiplié les études d'effectifs en vue d'adapter la force de travail dont nous disposons à la charge effective du courrier.

S'agissant des centres de tri, qui ont été la cible du rapport sénatorial, des mesures courageuses ont été prises pour porter remède à la situation dont j'ai hérité en 1981. C'est ainsi que les centres de tri ont été fermés dans la nuit de samedi à dimanche sans pour autant porter atteinte à la qualité du service.

M. François d'Aubert. C'est courageux pour qui, cela ?

M. le ministre chargé des P. T. T. J'ajoute que des redéploiements d'effectifs ont été opérés en direction des secteurs déficitaires.

Ces réformes ont parfois donné lieu à des difficultés de mise en œuvre, parce qu'elles touchaient aux habitudes et au rythme de vie des agents, mais elles auraient dû être engagées depuis longtemps dans un souci de bonne gestion. J'indique qu'elles seront poursuivies sans faiblesse.

Certes, il y a encore à faire et c'est ce à quoi je m'attache avec l'aide du personnel. Je ne peux cependant que m'interroger, monsieur le député, avec vous et avec les organisations syndicales, sur les motivations réelles de la majorité sénatoriale qui, dans une période de calme social, vient de porter gravement atteinte au service public de la poste et à la dignité de son personnel. S'il s'agit de préparer le terrain à une attaque en règle contre le service public (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*) mieux vaut le dire ouvertement et choisir alors d'autres moyens. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Comme l'indique le document « Bilan et perspectives », les P. T. T. ont démontré et démontrent que l'on peut concilier secteur public, gage d'égalité de traitement entre les citoyens, et efficacité économique et technique. C'est vrai pour le téléphone — 90 p. 100 des Français sont raccordés et notre téléphone est de loin le plus moderne du monde — pour la télématique, les satellites, le plan câble, la carte à mémoire. C'est vrai aussi pour la poste, même si, dans ce domaine, les conditions du succès sont plus difficiles.

Les usagers savent tout cela et, avec le personnel, il nous soutiendront contre toutes les tentatives de démantèlement et de rupture de l'unité des P. T. T. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

TOURISME

M. le président. La parole est à M. Destrade.

M. Jean-Pierre Destrade. Ma question s'adresse à M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Le secteur du tourisme dont vous avez la charge, monsieur le ministre, se trouve aujourd'hui en pleine mutation. Parmi toutes les activités de service qui seront de plus en plus les activités du futur, le tourisme occupe en effet une place essentielle.

Estimé aujourd'hui à 250 millions, le nombre de touristes a élèvera à 500 millions dans quinze ans. Peu de secteurs recèlent un tel potentiel d'expansion. Peu d'activités concilient à ce point les différentes exigences de la politique économique.

Cependant, l'environnement de ce secteur évolue très rapidement. Les comportements des touristes se diversifient. De nouvelles technologies apparaissent. L'activité touristique se développe dans un système concurrentiel de plus en plus intense, car le passage à un espace international a également pour effet d'accroître la compétition entre les pays à vocation touristique.

Monsieur le ministre, pouvez-vous indiquer à l'Assemblée les mesures que le Gouvernement a prises ou se prépare à prendre pour que la France puisse maintenir et développer sa part du marché ? J'attacheai notamment beaucoup de prix à connaître la politique de promotion conduite par votre département ministériel en faveur de certaines régions défavorisées ou pour des produits touristiques français. Quelles mesures comptez-vous prendre pour favoriser la modernisation de l'ensemble de ce secteur d'activité ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

M. Michel Crépeau, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Monsieur le député, je comprends fort bien l'intérêt que l'élu de la Côte basque peut porter aux problèmes touristiques. Votre question est d'ailleurs bien d'actualité à la veille des départs en vacances des Français.

M. François d'Aubert. Et du Gouvernement !

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Les problèmes du tourisme social et ceux du tourisme rural, dont s'occupe mon ami Bockel, sont tout à fait à l'ordre du jour.

Vous m'interrogez, monsieur le député, sur le problème du tourisme, en tant qu'industrie exportatrice.

Le sujet est, en effet, d'importance, et les chiffres que vous avez cités dans votre question en témoignent. Je vous indique d'ailleurs, monsieur Destrade, qu'aux 27,5 milliards d'excédents en devises fortes que nous a rapportés l'industrie touristique en 1984, il convient d'ajouter 2 milliards procurés par le tourisme dans les départements et territoires d'outre-mer et 6 milliards gagnés grâce à l'ingénierie touristique, notamment grâce aux ventes de stations de sports d'hiver. Soit un total de 35 milliards. Par conséquent, le tourisme est en passe de devenir une de nos premières industries exportatrices.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Le tourisme est un marché extrêmement porteur. Son expansion va doubler dans les quinze ans à venir, ce qui est un cas à peu près unique : de 250 millions à l'heure actuelle, le nombre des touristes dans le monde passera à 500 millions en l'an 2000.

La part de la France dans le marché mondial du tourisme est de 15 p. 100. Il est clair que si nous voulons maintenir notre position, nous devons doubler nos moyens de transports et nos structures d'accueil. Cela nous permettra d'ailleurs de gagner des devises, de créer des entreprises et des emplois.

Bien entendu, il convient que nous nous en donnions les moyens. Nous devons donc commencer cette espèce de révolution intellectuelle ou culturelle consistant à ne plus considérer le tourisme comme une industrie d'appoint, comme quelque chose qui vient en plus.

Nous devons aussi considérer que les touristes, d'Amérique ou d'Asie, ne viendront pas chez nous uniquement parce que la France a la chance d'être un beau pays où l'on mange bien ; il faudra aller les chercher.

Nous devons donc passer à l'âge industriel, et c'est là qu'apparaît toute l'importance des problèmes de promotion. Le Gouvernement s'est déjà attaché à cette question, en augmentant de 37 p. 100 les crédits affectés à l'association « Bienvenue France » et à la promotion touristique de la France à l'étranger. M. le Premier ministre vient d'ailleurs de me donner — et je l'en remercie — une petite rallonge de 8 millions que je vais essayer d'aller placer utilement aux Etats-Unis la semaine prochaine ! (*Sourires.*)

Pour que le tourisme marche bien, il faut non seulement de bons professionnels du tourisme et un bon ministre du tourisme, mais il faut surtout que le dollar soit à un niveau élevé et qu'il fasse beau ! Nous allons donc essayer de profiter — à quelque chose malheur est bon ! — du niveau actuel de la devise américaine pour créer des courants commerciaux. D'ailleurs, cela s'annonce bien puisque, pour cet été, les réservations des touristes américains en France sont déjà en augmentation de près de 28 p. 100 par rapport à l'an dernier, ce qui peut nous permettre d'espérer un excédent de devises de près de 30 milliards pour la métropole, voire davantage.

Pour la première fois — et c'est une des mesures les plus importantes qui aient été prises par le Gouvernement — nous avons une véritable politique touristique. Jusqu'à présent, cela n'avait pas été le cas, on agissait au coup par coup, on impro-

visait. Le conseil des ministres a décidé d'ouvrir à l'industrie touristique toutes les aides à l'exportation dont bénéficiait jusqu'alors l'industrie, qu'il s'agisse des garanties de la Coface pour la prospection, des prêts bonifiés pour les investissements à l'étranger ou des déductions fiscales.

Des crédits ont été affectés à la modernisation des services français à l'étranger dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils en avaient grand besoin. Je vais d'ailleurs à New York pour inaugurer de nouveaux locaux. En effet, dans les anciens locaux, le sol était tapissé de vieux linoléum et le service de documentation était constitué d'une armoire provenant des surplus américains, datant au moins de la guerre de Sécession et pleine de vieux papiers. (Rires.) Tout cela va être informatisé.

Quand on a la chance d'avoir des locaux à Rockefeller Center, il faut au moins donner l'impression d'avoir des ordinateurs. (Nouveaux rires) surtout quand on possède, dans le domaine des logiciels, l'une des industries les plus performantes du monde et des chercheurs parmi les meilleurs.

En fait, la France est très en avance par rapport à d'autres pays pour les réservations hôtelières informatisées et elle sera demain à la pointe pour l'information touristique. Dans ce secteur nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons fait, et nous pouvons faire plus.

Dans l'industrie touristique, certains de nos groupes sont parmi les plus performants du monde: le groupe A. C. C. O. R. ouvre tous les dix jours un hôtel sous enseigne française dans le monde, alors qu'autrefois, c'était le groupe Hilton ou le groupe Sheraton qui le faisaient; le Club Méditerranée va ouvrir dix villages au Japon, ce qui va tout de même nous rapporter quelques yens. (Sourires.)

Par conséquent, dans ce domaine, la France est sur la bonne voie. Toutefois, nous devons engager les efforts nécessaires pour la formation professionnelle, tant initiale que permanente, car c'est avec des professionnels que l'on fait le tourisme.

Pour terminer, je parlerai du problème de l'accueil.

Un député du rassemblement pour la République. C'est très important!

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Au moment où les étrangers, très nombreux, vont venir dans notre pays, l'accueil est non seulement l'affaire du Gouvernement, celle du secrétaire d'Etat chargé des transports — n'est-ce pas, monsieur Auroux! (Sourires.) — celle du ministre de l'environnement — n'est-ce pas, madame Bouchardeau! (Rires) — ou celle des professionnels, mais aussi celle de tous les Français — et pas uniquement de tous les bénévoles qui participent à l'activité des syndicats d'initiative et des comités départementaux de tourisme et que je tiens à remercier.

Notre pays se doit d'être un pays accueillant, un pays souriant vis-à-vis des étrangers qui sont nos amis, mais qui sont aussi nos clients. Le vieux républicain que je suis vous rappellera que la grande règle du commerce pour gagner de l'argent, c'est d'abord de considérer que le client est roi! (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Robert-André Vivien. Il ne manque que *La Marseillaise*! (Rires.)

MODULATION DE FREQUENCE

M. le président. La parole est à M. Alain Billon.

M. Alain Billon. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

Monsieur le secrétaire d'Etat, des radios libres continuent à enfreindre la réglementation en vigueur, notamment à ne pas respecter leur cahier des charges: ainsi — il s'agit du dernier exemple connu — depuis le 3 juin 1985, une nouvelle station, IDF 102.9, annoncée à grands renforts de publicité par un élu de la droite, a-t-elle succédé à une station autorisée par la Haute autorité et semble couvrir indûment toute la région parisienne. De telles pratiques pénalisent les stations respectueuses du cahier des charges et finissent par rendre toute bonne écoute impossible.

Monsieur le secrétaire d'Etat, au moment où la Haute Autorité s'émue une nouvelle fois de cette situation, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les mesures envisagées pour remettre en ordre la modulation de fréquence, tant à Paris que sur l'ensemble du territoire, afin que, dans le respect du droit et des libertés, l'intérêt collectif puisse prévaloir sur tout autre? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

M. Georges Fillieud, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, en observant la coûteuse campagne de publicité déclenchée par cette station de radio et la campagne complice de la presse qui l'a accompagnée, je me suis, tout comme vous, interrogé sur la légalité de cette initiative, d'autant que je n'avais pas été informé qu'une autorisation d'émettre avait été accordée, en l'occurrence, par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle.

Ainsi que vous l'avez fait remarquer, on pouvait se demander si, comme cela était suggéré par les campagnes d'information organisées, cette station, IDF 102.9, ne prenait pas la suite d'une autre radio, Radio 77 FM, régulièrement autorisée par la Haute Autorité par une décision n° 77-03 publiée au *Journal officiel* du 23 août 1983 et dont le cahier des charges prévoit les dispositions suivantes: emplacement de l'émetteur: rue des Coutures, zone industrielle, 77200 Torcy; puissance apparente maximale 500 watts limitée à 100 watts dans les azimuts 240 à 300°; titulaire de l'autorisation: Expression Briarde-Radio 77 — dont la boîte postale se trouve à Marne-la-Vallée, Cedex 2.

Je me suis renseigné sur cette affaire. Il s'avère, d'après mes premières constatations, qu'il ne peut s'agir d'un simple changement de nom du titulaire de l'autorisation qui, de Radio 77, aurait décidé de s'appeler IDF 102.9.

J'ai donc interrogé la Haute Autorité le 14 mars 1985 pour savoir s'il s'agissait d'un nouveau service autorisé dont je n'aurais pas eu connaissance.

En attendant les résultats de l'investigation de cette dernière, je constate, d'abord, que l'emplacement de l'émetteur a été modifié par rapport à l'autorisation donnée précédemment: de la zone industrielle de Torcy, l'émetteur a été installé sur le château d'eau du plateau d'Avron à Neuilly-Plaisance, ce qui équivaut à un déplacement d'une dizaine de kilomètres et à un changement d'azimut.

Ensuite, j'observe que la puissance apparente est de l'ordre de 30 000 watts, soit une puissance dix ou quinze fois supérieure à celle de la station précédente. De plus, aucun service administratif n'a été saisi ni du changement de fréquence, ni du changement du lieu d'émission, ni du changement de la puissance de l'émetteur. Par ailleurs, cet émetteur provoque des gênes sur Top Essonne, Fréquence libre, Fréquence immigrés et sur quelques autres stations que je ne citerai pas.

Enfin, je remarque que la zone de couverture de cet émetteur ne correspond pas non plus à l'autorisation précédemment accordée.

Il me semble, d'après ces éléments d'information, que cette station est dans une situation illégale, qu'elle ne constitue pas une suite juridique acceptable de l'autorisation précédemment accordée en raison de toutes les modifications dont je viens de parler. Par conséquent, il convient que la loi soit respectée.

Une fois informés par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle de la nature de la situation administrative de cet émetteur, les pouvoirs publics feront bien entendu le nécessaire. Si les informations dont nous disposons étaient confirmées, cela serait infiniment triste, car il semble que ce soit un élu de la nation exerçant des responsabilités importantes qui soit à l'origine de cette initiative complètement illégale.

Bien entendu, cela ne saurait en rien justifier les actions de droit commun qui ont été exercées contre cette station de radio. Il va de soi que c'est la loi qui doit s'appliquer et que personne ne peut se substituer à son action par des voies de fait. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe union pour la démocratie française.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. le président. La parole est à M. Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le Premier ministre, j'ai cru comprendre tout à l'heure que vous nous aviez affirmé que les ministres et le Gouvernement apportaient un grand soin aux réponses qu'ils donnaient aux parlementaires lors des séances de questions.

M. Alain Bonnet. Vous avez bien compris!

M. Jacques Barrot. Je ne sais si ce soin doit être apprécié à la longueur de la réponse; si tel est le cas, M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme a manifesté tout à l'heure beaucoup de soin... (Sourires.)

Vous m'accorderez que le contenu de la réponse doit être également pris en considération.

M. Jean-Marie Daillet. Pour ça, c'est zéro!

M. Jacques Barrot. Le 12 juin dernier, notre collègue Jacques Blanc, ici présent, a posé une question. M. le ministre chargé des relations avec le Parlement lui a déclaré avec un aplomb tout à fait déconcertant : « Vous avez, monsieur Blanc, de fort mauvaises lectures. Il n'a jamais été question à ce jour du passage du remboursement de médicaments de 70 p. 100 à 40 p. 100. »

Pas plus d'une semaine plus tard, le 19 juin, le *Journal officiel* publiait une liste de 379 médicaments dont le remboursement passait de 70 à 40 p. 100. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Les séances de questions au Gouvernement ont-elles encore un sens si les ministres peuvent délibérément cacher la réalité ?

M. Robert-André Vivien. Ils ne la connaissent pas !

M. Jacques Barrot. Nous ne refusons pas par principe toute réflexion sur le niveau d'effort des assurés sociaux, mais nous nous élevons contre des désengagements à la sauvette décidés sans aucun plan d'ensemble ; tel était l'esprit de la question de M. Blanc.

Si l'on veut accroître la responsabilité des assurés sociaux, il faudra bien assurer leur information d'une autre manière.

Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, ce sont nos industriels du médicament qui sont condamnés au silence gouvernemental. Et pourtant, en octobre 1984, vous avez déclaré : « Il y a certainement une réflexion très importante à conduire avec tous les intéressés pour définir un mécanisme de régulation des prix du médicament. » Vous ajoutiez : « En attendant, on est conduit à réaliser un compromis entre les souhaits légitimes des industries et les possibilités de financement de la collectivité. »

La réalité est tout autre. Au lieu d'un compromis, on assiste à une limitation systématique et sévère des prix : 3 p. 100 en 1982, 3,5 p. 100 en 1983, 3 p. 100 en 1984, rien pour le moment au milieu de l'année 1985. Les retards s'accumulent par rapport aux prix des produits industriels et à l'augmentation des coûts.

Cette situation économique très difficile et l'impossibilité de discuter avec l'administration ont conduit les représentants de la profession, las d'être ballottés sans succès d'un bureau à l'autre, privés d'interlocuteurs responsables, à démissionner en bloc. On ne traite pas ainsi les représentants d'entreprises qui exportent chaque année pour 9 milliards de francs, l'excédent de la branche étant de 7 milliards de francs ! Il n'est pas étonnant que la recherche pharmaceutique stagne, que la France, hier deuxième découvreur de médicaments du monde, ne soit plus aujourd'hui qu'à la cinquième place. Il n'est pas étonnant que, pour la première fois, les ventes à l'étranger aient fléchi en 1984.

Or, monsieur le Premier ministre, cette question n'est pas secondaire car l'enjeu pour l'avenir est triple.

Il concerne d'abord la recherche : l'industrie pharmaceutique est le vrai point d'appui du développement des biotechnologies.

Il concerne également l'emploi : le marché mondial solvable des médicaments est appelé à tripler d'ici à la fin du siècle. Mais cet enjeu est aussi humain : de la recherche sur le médicament dépendent des progrès décisifs, notamment contre les maladies du vieillissement.

Monsieur le Premier ministre, entendez-vous sortir le médicament français de l'impasse, et comment ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.

Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, l'objectif premier du Gouvernement est de sauver la protection sociale collective telle que la France la connaît. Nous voulons faire en sorte que toutes les Françaises et tous les Français soient égaux devant les soins ; ce n'est pas toujours chose aisée. Pour maintenir les équilibres de la sécurité sociale dans une période de chômage, il est parfois nécessaire d'être très rigoureux à l'égard de tous.

Cette rigueur ne s'applique pas seulement à l'industrie pharmaceutique. Elle vise chacun de nous, quelle que soit sa position sociale, quel que soit son rôle économique. Chacun doit être vigilant si l'on veut maintenir la qualité de notre système de protection sociale collective.

J'appelle l'attention de l'Assemblée nationale tout entière sur ce que deviendrait ce système si nous nous acheminions vers une protection individuelle. Les plus aisés seraient bien couverts et ceux qui ont des salaires moyens seraient très moyennement couverts, alors qu'ils disposent actuellement d'une bonne couverture. Par conséquent, l'ensemble du peuple français en souffrirait.

Mon objectif est de sauver notre système de protection sociale collective, qu'il s'agisse des retraites ou de l'assurance maladie. Je reconnais qu'il est parfois difficile à atteindre.

Vous avez d'abord évoqué, monsieur Barrot, le problème du remboursement des médicaments, et vous connaissez bien cette question. Un certain nombre verront effectivement leur taux de remboursement passer de 70 à 46 p. 100, mais cela est déjà arrivé plusieurs fois dans l'histoire de la sécurité sociale : ainsi, en 1977, une opération analogue a concerné 732 spécialités pharmaceutiques et, en 1980, une autre opération a porté sur 240 produits.

Pourquoi ? Tout simplement parce que, dans le domaine des médicaments, tout bouge, tout change, et que les remboursements évoluent également en fonction des médicaments ; certains entrent dans la catégorie des médicaments remboursés et d'autres en sortent.

Les spécialités pharmaceutiques concernées sont, ainsi que l'a indiqué M. Labarrère avec sa passion et son brio habituels (*rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), d'une utilité très grande, mais néanmoins pas essentielles au traitement du remboursement à 100 p. 100 dont bénéficient un certain nombre de nos concitoyens n'est bien évidemment pas remis en cause.

Nous voulons, je le répète, maintenir l'équilibre de la sécurité sociale. Nous le faisons avec une rigueur et une exigence dont, je crois, chacun peut se sentir particulièrement honoré. (*Mêmes mouvements.*)

Les dépenses de pharmacie à la charge de la sécurité sociale ont augmenté cette année de 13,8 p. 100, c'est-à-dire presque deux fois plus que le taux d'inflation. L'augmentation en volume a donc été considérable.

L'industrie pharmaceutique se bat, comme beaucoup d'autres industries françaises, sur le marché français et sur le marché international. Pour l'année 1984, la balance commerciale de ce secteur a progressé de façon remarquable, ce qui signifie que les produits français sont très appréciés à l'étranger. Pour la balance commerciale, on est ainsi passé de 5 000 millions de francs à 6 000 millions de francs en 1984, et on connaît très probablement une progression comparable en 1985. Les moyens consacrés à la recherche ont également augmenté, passant de 4 300 millions de francs en 1983, à 5 000 millions de francs en 1984. Notre industrie pharmaceutique est donc performante.

Vous avez également évoqué, monsieur le député, le problème des relations de la profession avec l'administration. A partir du moment où les médicaments sont remboursés. Il est normal que l'administration ait un droit de regard. Celui-ci peut évoluer et je reconnais que nous sommes dans une période où nous remettons en question toutes ces procédures, mais le dialogue avec la profession n'a jamais été interrompu.

J'ai reçu, comme d'autres ministres, ses représentants. Certes, ceux-ci auraient souhaité une augmentation plus importante du prix des médicaments, mais la sécurité sociale ne pouvait la supporter.

Je suis en mesure de préciser que, grâce au travail accompli par les différents ministères, pour tous les produits non remboursables un engagement de lutte contre l'inflation pourra être négocié entre les industriels et les pouvoirs publics, sur le modèle des engagements qui ont été conclus avec les autres fabricants de produits de grande consommation.

L'évolution n'est donc pas préoccupante. L'essentiel est de rester dans des limites tolérables pour la sécurité sociale. Si nous voulons maintenir notre système de protection sociale collective, qui est l'un des meilleurs du monde, nous devons faire preuve d'une très grande vigilance. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

CONSÉQUENCES SUR LA PÊCHE DE L'ENTRÉE DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL DANS LA C.E.E.

M. le président. La parole est à M. Kergueris.

M. Aimé Kergueris. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé de la mer.

Le 12 juin a eu lieu à Lisbonne, puis à Madrid, la signature officielle de l'acte d'adhésion du Portugal et de l'Espagne à la Communauté européenne. Le dossier de la pêche maritime a été au centre des négociations préalables à l'élargissement de la C.E.E.

L'accord du 29 mars concrétisant l'Europe bleue prévoit un certain nombre de dispositions de nature à rassurer les professionnels français de la pêche.

Aux termes du règlement adopté, les navires espagnols n'auront pas accès à la bande côtière des douze milles français ; la présence concomitante de navires de pêche espagnols dans les eaux communautaires sera limitée à 150 ; par ailleurs, la flotte

espagnole du Nord-Est atlantique, dont le nombre de navires a été estimé à 350, devrait, dès le 1^{er} janvier 1986, être limitée à 300 unités.

Enfin certaines clauses de l'accord, par l'instauration de quotas de prise répartis entre les différents Etats membres, visent à assurer une gestion prévisionnelle et protectrice des espèces vivant dans les eaux communautaires.

Cet accord semble contenir des aspects positifs, mais force est de constater que les possibilités de contrôle du respect des règles édictées ne sont abordées que partiellement et sous la forme d'un vaste programme de travail pour le Conseil de la Communauté.

Le problème sur lequel je voudrais tout particulièrement insister est celui des distorsions de concurrence susceptibles de naître entre la pêche espagnole et la pêche française, distorsions dues notamment au fait que nos pêcheurs doivent supporter des charges plus importantes que celles de leurs voisins.

D'autre part, l'Espagne, afin de satisfaire sa consommation, importe du poisson en provenance de la C.E.E.; il s'agit donc d'un marché sur lequel nous devons rester présents.

Aussi, à un moment où l'Europe bleue devient une réalité, je souhaiterais que le Gouvernement précise les mesures qu'il compte adopter de façon à assurer le respect de l'accord du 12 juin; les dispositions envisageables visant à établir une concurrence loyale; enfin, la politique qu'il compte mener pour permettre aux professionnels français de la pêche et du mareyage de développer leurs efforts en matière d'exportation vers l'Espagne.

Dans cet esprit, ne pourrait-on pas étendre à la région Bretagne les programmes d'aide de la C.E.E.? Ceux-ci ont été institués afin de protéger les agriculteurs et les producteurs des régions du sud de l'Europe face à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser M. Guy Lengagne, précisément en voyage officiel dans un de nos ports de pêche, Port-en-Bessin.

Vous n'ignorez pas qu'à l'occasion de la négociation du traité d'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté, je suis personnellement intervenue sur le dossier de la pêche. Il me semble avoir compris les raisons de l'inquiétude des pêcheurs français et, plus généralement, de ceux de la Communauté, devant la flotte de pêche espagnole. En effet, celle-ci représente 60 p. 100 environ des capacités de pêche de la Communauté.

Par ailleurs, malgré toute l'amitié que nous portons aux Espagnols et à leurs pêcheurs, force est de constater que les habitudes en mer, sont pour le moins « vigoureuses », et certains de nos pêcheurs en gardent un cuisant souvenir; je comprends donc fort bien le sens de votre question.

Je suis tout d'abord heureuse de constater que, comme les professionnels de la pêche, vous semblez satisfait, monsieur le député, de l'accord intervenu le 29 mars 1985 et repris dans le traité d'adhésion des deux pays.

Les négociations ont été menées avec sérieux et certaines clauses constituent de bonnes protections pour notre flotte, notamment celle relative à la protection de la bande côtière des douze milles, qui est très importante. Par ailleurs, et vous l'avez souligné, la flotte de pêche espagnole autorisée à pêcher dans les eaux communautaires a été fixée à 150 bateaux, dont 57 dans le golfe de Gascogne, et la liste de base, c'est-à-dire la réserve de bateaux autorisés à pêcher dans le Nord-Est atlantique, est plafonnée, à partir du 1^{er} janvier 1986, à 300 bateaux. En outre, des clauses ont été prévues pour diminuer progressivement le nombre des bateaux de la pêche.

Tel est l'ensemble de ces dispositions, que les professionnels de la pêche connaissent fort bien. J'ajoute qu'ils ont été associés de bout en bout à la négociation, et nous avons tenu compte de leurs souhaits dans toute la mesure du possible.

Vous avez également posé le problème du respect de cet accord et des moyens concrets et pratiques permettant à nos pêcheurs de défendre leur activité professionnelle. C'est un problème réel.

Trop souvent les pêcheurs espagnols ont une conception très élastique du respect des engagements internationaux. Il ne suffit donc pas d'avoir de bons accords internationaux, encore faut-il qu'ils soient appliqués. Il est, par conséquent, nécessaire de disposer de moyens de surveillance.

M. Jean-Claude Gaudin. Bien! En conclusion...

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Le secrétaire d'Etat chargé de la mer, en liaison avec le ministre de la défense, car la marine nationale est concernée par ces problèmes de surveillance, s'est attaché à renforcer les possibilités de surveillance qui existeront à partir du 1^{er} janvier prochain. Je précise que, dans la mesure de mes possibilités, je me fais moi aussi l'avocat du renforcement des moyens de surveillance en mer.

M. Jean-Claude Gaudin. Bien! Bien!

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Ainsi, la marine nationale mettra en œuvre en permanence les moyens nécessaires pour permettre de maintenir, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, deux navires sur zone.

M. Emmanuel Aubert. Et vive la France! (Sourires.)

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Par ailleurs...

M. Robert-André Vivien. Surtout, prenez votre temps!

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. ... les affaires maritimes vont être dotées d'au moins une vedette supplémentaire basée à Saint-Jean-de-Luz. Nous espérons avoir une seconde vedette, mais vous n'ignorez pas que, pour entretenir une vedette en mer, quarante marins sont nécessaires (Ah! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française), ce qui coûte cher au budget de l'Etat.

Enfin, la gendarmerie maritime devrait redéployer ses moyens pour disposer de nouvelles unités dans des villes qui vous sont chères, monsieur le député, puisqu'il s'agit de Lorient et de Brest.

J'ajoute...

M. Jean-Claude Gaudin. Brièvement!

M. Adrien Zeller. Oui, c'est trop long!

Plusieurs députés de l'Union pour la démocratie française. Notre dernière question ne pourra pas être appelée!

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. ... qu'il est important que la marine nationale puisse être mobilisée, mais qu'il serait tout aussi important de doter nos moyens de surveillance de bateaux correctement équipés et plus efficaces que les vedettes de la marine nationale, à l'instar de nos voisins irlandais. C'est un problème que les députés des régions côtières connaissent bien.

En ce qui concerne la compétitivité de nos pêches, je voudrais souligner que la France est particulièrement attachée à faire avancer le dossier de l'harmonisation des charges sociales au sein de la Communauté européenne. J'insiste, au passage, sur le fait que l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun accélérera ce rapprochement et comblera ce handicap.

Il faut aussi se souvenir que, dans le secteur de la pêche, le marché espagnol présente des possibilités nouvelles, ainsi que vous l'avez reconnu, monsieur le député. Parmi les priorités du Fonds d'intervention et d'organisation des marchés figure l'incitation des organisations de producteurs et du mareyage à s'organiser afin de pénétrer ce marché dans de bonnes conditions.

M. Robert-André Vivien et M. Jean-Claude Gaudin. Oui, très bien!

Plusieurs députés de l'Union pour la démocratie française. Et notre dernière question?

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Je souligne enfin que la Communauté européenne intervient très fortement à travers le F.E.O.G.A. - orientation, pour aider au renouvellement de la flottille et des équipements à terre. C'est ainsi qu'a pu être engagé cette année, outre un important programme de modernisation de la pêche artisanale, le renouvellement d'une dizaine de bateaux de pêche industrielle à Lorient, Concarneau et Douarnenez.

Pour ma part, je souhaiterais que, dans les régions méditerranéennes, les P.I.M. — programmes intégrés méditerranéens — puissent servir à financer quelques actions permettant de moderniser davantage nos équipements de pêche ou de transformation

du poisson. Mais je dois avoir la franchise de vous dire qu'en ce qui concerne votre province, qui est aussi ma province natale, à savoir la Bretagne, il me paraît exclu que ces programmes puissent être utilisés. Je le regrette, mais le règlement-cadre a été définitivement adopté cette nuit à Luxembourg, d'ailleurs conformément aux engagements qui avaient été pris. Il s'agit, pour la France, des cinq régions du sud, dont celle qui donne sur l'océan Atlantique, c'est-à-dire l'Aquitaine. Sont également visés, bien qu'ils ne soient pas concernés par la pêche, les départements de la Drôme et de l'Ardèche. Nous ne sommes pas remontés plus au nord, ce que je déplore, pour vous comme pour nous, mais nous ne pouvions faire davantage. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Rires et applaudissements sur plusieurs bancs de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

La séance va être suspendue pour quelques minutes.

Je rappelle qu'à la reprise de la séance l'Assemblée examinera successivement, en dernière lecture, les deux projets de loi organique relatifs à l'élection des députés, pour lesquels il sera procédé par scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures vingt, sous la présidence de M. Jacques Roger-Machart.)

PRESIDENCE DE M. JACQUES ROGER-MACHART, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

MODE D'ELECTION DES DEPUTES

Discussion, en troisième et dernière lecture, d'un projet de loi organique.

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 26 juin 1985.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture dans sa séance du 13 juin 1985 et rejeté par le Sénat dans sa séance du 25 juin 1985.

Conformément aux dispositions de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, je demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer définitivement.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion de ce projet de loi organique en troisième et dernière lecture (n^{os} 2837, 2839).

La parole est à M. Bonnemaison, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Gilbert Bonnemaison, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, mes chers collègues, en application de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de se prononcer définitivement sur le projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés.

Après l'échec de la commission mixte paritaire, le Sénat a, en effet, adopté en nouvelle lecture une question préalable et a ainsi rejeté de nouveau le projet.

Conformément aux dispositions de l'article 45 de la Constitution, l'Assemblée nationale se trouve donc saisie du texte qu'elle a voté en nouvelle lecture et que la commission des lois vous propose d'adopter définitivement.

En tant que rapporteur, je dois exprimer ma satisfaction à l'issue de cette procédure parlementaire.

Après les divers commentaires entendus après l'annonce du dépôt de ce projet, j'avais demandé, dans mon premier rapport, que l'on évite toute exagération lors de l'examen de ce projet, qu'il fallait s'employer à traiter, à mon avis, avec sérénité pour en voir, dans la vérité, les aspects positifs et les aspects négatifs — car aucun projet ne contient, comme on a bien voulu le dire, que des aspects négatifs.

Au cours de la discussion, il est apparu que l'intérêt de ce projet pour la démocratie était évident. Je me félicite qu'au fil des semaines l'exagération ait fait place à l'examen raisonnable.

En conséquence, je le répète, la commission des lois vous propose, mes chers collègues, d'adopter ce projet. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. (Exclamations sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

M. André Lebarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, rassurez-vous, je serai bref.

Voici maintenant venu le moment où, par un vote définitif, l'Assemblée nationale va adopter, en troisième lecture, le projet de loi organique portant de 484 à 570 le nombre de ses membres élus dans les départements et instaurant, pour les députés élus au scrutin de liste dont le siège viendrait à être vacant, le remplacement par le suivant de liste.

Ce texte, en lui-même, est peu de chose.

Il n'est en effet que le corollaire d'un autre texte, auquel la Constitution donne le statut de loi simple, que vous adopterez dans quelques heures, et qui introduit la représentation proportionnelle dans l'attribution des sièges de député.

Au moment où s'achève ainsi la procédure parlementaire engagée le 10 avril, je voudrais vous faire part brièvement de quelques réflexions.

Les uns ont trait à la date et aux conditions du débat qui se termine, les autres à l'avenir de cette importante réforme.

Je commencerai par la date.

Aux termes de l'article 61 de la Constitution, le Conseil constitutionnel dispose d'un mois pour rendre sa décision relative au projet de loi organique, dont le déferé est automatique.

C'est donc, au plus tard, le 31 juillet que devraient normalement être promulgués les textes que vous allez adopter ce soir, si le Conseil constitutionnel les estime conformes à la loi fondamentale.

Le renouvellement ordinaire de l'Assemblée nationale devant avoir lieu, sauf événement imprévisible, au mois de mars 1986, c'est donc sept mois et demi environ avant l'élection qu'aurait été promulguées les présentes lois électorales.

Qu'il me soit permis de rappeler une fois encore que ce délai est supérieur à tous ceux qui, depuis 1875, ont séparé la promulgation d'une loi électorale de sa première application, à l'exception de la loi du 21 juillet 1927, qui avait rétabli le scrutin d'arrondissement, et dont la première application est du 22 avril 1928.

J'en viens aux conditions du débat.

Au moment où il était question de modifier la loi électorale pour l'élection des députés, que ne nous avait-on pas promis ? Une ample bataille parlementaire, des manifestations de rues répétées et impressionnantes !...

M. Jean Brocard. Pas le terrorisme ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Malgré ces redoutables perspectives, mesdames, messieurs, le Gouvernement, sûr de son bon droit et du bon sens des Français, a persévéré.

On lui prêtait des projets tortueux et compliqués — et il a produit un texte simple et clair. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

On annonçait un gigantesque tripatoutillage et les Français ont vu apparaître...

M. Pierre Mauger. Une immense magouille !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... un texte qui exclut brutalement les combinaisons douteuses.

Si vous avez réagi, c'est parce que vous ne pouviez plus faire vos magouilles ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

M. Pierre Mauger. On aura tout entendu !

M. Gabriel Kaspereit. Il plaide une mauvaise affaire.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Les projets que M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a eu l'honneur de défendre devant vous sont justes, simples et clairs. (Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Gabriel Kaspereit. Allez donc voir M. Chevènement !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Leur dispositif, mesdames, messieurs, est d'une parfaite limpidité. Dès lors, qu'est devenue cette gigantesque mobilisation dont on nous parlait l'hiver passé ?

Elle s'est limitée à quelques passes d'armes dans cette enceinte et au Sénat.

En fait, au Sénat, la manœuvre de M. Pasqua s'est révélée absolument lamentable et sans intérêt. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Pour soutenir la manœuvre dans cet hémicycle, vous étiez quatre, messieurs de la droite !

Il n'y avait même pas M. Barre !

On ne peut — comme l'a fait M. le rapporteur — que se réjouir de la qualité des débats. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mesdames, messieurs les députés, je suis en train de vous complimenter : vous pourriez m'écouter ! (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

M. Jean Brocard. Non !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Les débats ont été d'une grande qualité, je le répète !

M. Gabriel Kaspereit et M. René Haby. Ce n'est pas vous qui les rehaussez !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Cependant, je le rappelle, ceux qui, même ici, s'apprentent à déférer devant le Conseil constitutionnel, pour une prétendue inconstitutionnalité, les projets de loi que vous allez adopter, sont si bien persuadés de l'insuffisance de leurs arguments qu'ils agissent comme s'ils n'avaient eu aucun effet. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Lorsque nous discutons de la motion référendaire, pourquoi n'étiez-vous pas là, monsieur Gaudin ?

M. Jean-Claude Gaudin. Je suis toujours là !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Au même moment vous étiez en train de confectionner vos listes, parce que, pour vous, les lois étaient déjà votées ! (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Gabriel Kaspereit. Vous parlez pour vous ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Alors on nous annonçait le pire, et le pire ne s'est nullement produit. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

J'imagine que dans ce brouhaha il y a M. Kaspereit, mais j'y suis habitué !

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur Labarrère, vous êtes fatiguant !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Reste l'avenir.

A une loi électorale excessive et injuste succède une loi électorale nuancée et juste.

Permettez-moi un petit rappel personnel avant de terminer. Mesdames, messieurs les députés, la loi électorale qui m'a permis d'être élu à plusieurs reprises faisait qu'il y avait dans ma circonscription quatre fois plus d'électeurs que dans celle de M. Chaban-Delmas.

Or, enfin, avec cette loi, on reconnaîtra que je ne vaudrais plus quatre Chaban-Delmas : il y aura un Chaban-Delmas et un Labarrère !

C'est là où la loi sera nuancée et juste ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Daniel Goulet. Le poids n'est pas le même. Il y a déséquilibre !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. L'avenir, mesdames, messieurs les députés, contrairement à ce que vous croyez à droite, n'est inscrit nulle part.

Bien malin serait celui, n'est-ce pas monsieur Barre, qui dirait ce qui va se passer en mars 1986 ! (Sourires.) Je suis content de vous voir sourire, car quand je vous ai vu avec une mine constipée à la convention libérale, j'étais inquiet pour votre santé ! (Rires sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Gabriel Kaspereit. Nous ne sommes pas au cirque mais à l'Assemblée nationale !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Pour une bonne part, la présente réforme électorale, comme celle de 1958, sera ce que les hommes la feront.

Dès lors, mesdames, messieurs les députés, je conclus.

M. Gabriel Kaspereit. Ne faites pas le clown ! Le Gouvernement ne vous a pas délégué pour cela !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. L'introduction de la représentation proportionnelle est, dans notre vie publique, un élément supplémentaire de justice, de simplicité et d'équilibre.

Tout donne à penser que les conditions sont réunies par ailleurs, sur le plan des institutions, comme du point de vue de l'opinion publique et de la structuration des forces politiques, pour qu'elle soit un succès.

Franchissons donc ce pas hardiment.

Chacun mesurera alors les avantages de la décision qui va être prise.

Enfin, de vous à moi, que n'avez-vous pas dit sur le scrutin municipal ? (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Gaudin. Il est mauvais.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Y a-t-il quelqu'un aujourd'hui pour remettre en cause ce scrutin municipal ? (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Je gage que demain, quelle que soit la majorité, et malgré ce que certains d'entre vous disent, la représentation proportionnelle sera la règle durable selon laquelle sera élue l'Assemblée nationale.

M. Gabriel Kaspereit. Votre discours manque au moins de distinction

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je me félicite, je le répète, de la qualité des débats de cette Assemblée, même s'il y a eu quelques hurlements, mais ils viennent toujours de ceux qui n'ont rien à dire ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Gabriel Kaspereit. Vous n'êtes pas sérieux, monsieur Labarrère.

M. le président. Du calme, messieurs, je vous en prie.

Personne ne demande la parole dans la discussion générale.

M. Jean-Claude Gaudin. Non !

M. le président. La commission mixte paritaire n'étant pas parvenue à l'adoption d'un texte commun, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur le dernier texte voté par elle.

M. Daniel Goulet. Quel temps perdu !

M. le président. Je donne lecture de ce texte :

« Art. 1^{er}. — L'article L. O. 119 du code électoral est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. L. O. 119. — Le nombre de députés à l'Assemblée nationale élus dans les départements est de 570. »

« Art. 1^{er} bis. ... Dans l'article L. O. 135 du code électoral, la référence à l'article L. O. 176 est remplacée par la référence à l'article L. O. 178-1. »

« Art. 2. — L'article L. O. 176 du code électoral est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. L. O. 176. — Lorsque les députés sont élus au scrutin de liste, chaque liste comprend un nombre de candidats égal au nombre des sièges à pourvoir augmenté de deux. Les candidats venant sur une liste immédiatement après le dernier candidat élu sont appelés à remplacer, jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale, les députés élus sur cette liste dont le siège deviendrait vacant pour quelque cause que ce soit. »

« Art. 3. — Il est inséré dans le code électoral un article L. O. 176-1 rédigé ainsi qu'il suit :

« Art. L. O. 176-1. — Les députés élus au scrutin uninominal dont le siège devient vacant pour cause de décès, d'acceptation de fonctions gouvernementales ou de membre du Conseil constitutionnel ou de prolongation au-delà du délai de six mois d'une mission temporaire confiée par le Gouvernement sont remplacés jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par les personnes élues en même temps qu'eux à cet effet. »

« Art. 4. — L'article L. O. 178 du code électoral est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. L. O. 178 — En cas d'annulation des opérations électorales d'une circonscription, dans les cas de vacance autres que ceux qui sont mentionnés à l'article L. O. 176-1 ou lorsque les dispositions des articles L. O. 176 et L. O. 176-1 ne peuvent plus être appliquées, il est procédé à des élections partielles dans un délai de trois mois.

« Toutefois, il n'est procédé à aucune élection partielle dans les douze mois qui précèdent l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale. »

« Art. 5 et 6. — *Suppression maintenue.* »

« Art. 7 — L'article L. O. 132 du code électoral est abrogé. »

Il n'y a pas d'explication de vote.

M. Jean Brocard. Non !

M. le président. Je vais mettre aux voix, conformément au troisième alinéa de l'article 114 du règlement, l'ensemble du projet de loi organique tel qu'il résulte du dernier texte voté par l'Assemblée nationale.

Aux termes de l'article 46, alinéa 3, de la Constitution, la majorité absolue des membres de l'Assemblée, soit 246 voix, est requise.

Conformément à l'article 65, alinéas 4 et 5, du règlement, il doit être procédé par scrutin public à la tribune.

Ce scrutin va avoir lieu par bulletins.

Ceux qui sont d'avis d'adopter le projet de loi organique mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin bleu, et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin rouge.

Je prie Messieurs et Mesdames les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je leur indique, d'autre part, que le vote de leur délégué ne doit pas être émis par un bulletin ordinaire, mais au moyen d'une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le sens du vote, le nom et la signature du délégué. Des formules imprimées ont été prévues à cet effet ; les délégués peuvent se les procurer auprès des huissiers.

Afin de faciliter le déroulement du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je rappelle qu'à l'issue de ce scrutin, l'Assemblée examinera, en troisième et dernière lecture, le projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pour l'adoption de ce texte, il sera également procédé par scrutin public à la tribune.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal pour le scrutin sur le projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés.

(Le sort désigne la lettre J.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je rappelle que je mets aux voix l'ensemble du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés, tel qu'il résulte du dernier texte voté par l'Assemblée nationale.

(Le scrutin est ouvert à dix-sept heures trente-cinq.)

Le scrutin est ouvert. Il sera clos à dix-huit heures trente-cinq.

M. le président. Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Le résultat du scrutin sera proclamé au début de la séance de ce soir.

Nous allons aborder immédiatement la discussion du projet de loi organique suivant.

— 6 —

ELECTION DES DEPUTES DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER, DE MAYOTTE ET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Discussion, en troisième et dernière lecture, d'un projet de loi organique.

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 26 juin 1985.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture dans sa séance du 25 juin 1985 et rejeté par le Sénat dans sa séance du 26 juin 1985.

Conformément aux dispositions de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, je demande à l'Assemblée nationale de bien vouloir statuer définitivement.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion de ce projet de loi organique en troisième et dernière lecture (n° 2846, 2848).

La parole est à M. Bonnemaïson, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Gilbert Bonnemaïson, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, mes chers collègues, le Sénat a rejeté ce projet de loi organique en adoptant une question préalable et la commission mixte paritaire n'est pas parvenue à l'adoption d'un texte commun. En conséquence, la commission des lois de votre assemblée propose l'adoption du texte tel que nous l'avions adopté en deuxième lecture. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je ne pourrais que redire ce que j'ai déjà dit. Donc, je ne me répéterai pas, me bornant à remercier M. le rapporteur et à exprimer mon accord avec lui. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Personne ne demande la parole dans la discussion générale.

La commission mixte paritaire n'étant pas parvenue à l'adoption d'un texte commun, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur le dernier texte voté par elle.

Je donne lecture de ce texte :

« Art. 1^{er} A. — Le nombre de députés à l'Assemblée nationale est de cinq pour les territoires d'outre-mer.

« La collectivité territoriale de Mayotte et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon sont chacune représentées à l'Assemblée nationale par un député. »

« Art. 1^{er}. — Les dispositions organiques du titre II du livre 1^{er} du code électoral, à l'exception de l'article L. O. 119, sont applicables à l'élection des députés de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, de la Polynésie française, de Wallis-et-Futuna, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon. »

« Art. 2. — Pour l'application des dispositions organiques du code électoral à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, il y a lieu de lire :

« 1^o « territoire » au lieu de « département » ;

« 2^o « représentant de l'Etat » et « services du représentant de l'Etat » au lieu de « préfet » et de « préfecture » ;

« 3^e « chef de subdivision administrative » ou « chef de circonscription territoriale » au lieu de « sous-préfet ».

« Pour Wallis-et-Futuna, il y a également lieu de lire : « conseil du contentieux administratif » au lieu de « tribunal administratif ».

« Art. 3. — Pour l'application des dispositions organiques du code électoral à l'élection des députés de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, il y a lieu de lire :

« 1^{er} « collectivité territoriale » au lieu de « département » ;

« 2^e « représentant de l'Etat » au lieu de « préfet ».

« Pour Mayotte, il y a lieu en outre de lire : « conseil du contentieux administratif » au lieu de « tribunal administratif ».

« Art. 4. — L'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires, à l'exception de ses articles 3 et 6, l'ordonnance n° 58-1065 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à la composition et à la durée des pouvoirs de l'Assemblée nationale et la loi organique n° 76-1216 du 28 décembre 1976 relative à l'élection des députés de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon sont abrogées.

« Ont force de loi les dispositions des ordonnances n° 58-998 du 24 octobre 1958 et n° 58-1065 du 7 novembre 1958 portant loi organique contenues dans le code électoral (partie législative) telles que modifiées et complétées par les textes subséquents. »

Je vais mettre aux voix, conformément au troisième alinéa de l'article 114 du règlement, l'ensemble du projet de loi organique, tel qu'il résulte du dernier texte voté par l'Assemblée nationale.

Aux termes de l'article 46, alinéa 3, de la Constitution, la majorité absolue des membres de l'Assemblée, soit 246 voix, est requise.

Conformément à l'article 65, alinéas 4 et 5, du règlement, il doit être procédé par scrutin public à la tribune.

Ce scrutin va avoir lieu par bulletins.

Ceux qui sont d'avis d'adopter le projet de loi organique mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin bleu, et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin rouge.

Je rappelle à Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation que le vote de leur délégué ne doit pas être émis par un bulletin ordinaire, mais au moyen d'une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le sens du vote, le nom et la signature du délégué. Des formules imprimées ont été prévues à cet effet ; les délégués peuvent se les procurer auprès des huissiers.

Afin de faciliter le déroulement du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre C.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je rappelle que je mets aux voix l'ensemble du projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, tel qu'il résulte du dernier texte voté par l'Assemblée nationale.

Le scrutin est ouvert. Il sera clos à dix-neuf heures quarante.

(Le scrutin est ouvert à dix-huit heures quarante.)

M. le président. Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les secrétaires à se retirer au cinquième bureau pour procéder au dépouillement des deux scrutins à la tribune auxquels l'Assemblée vient de procéder.

Le résultat de ces scrutins sera proclamé au début de la séance de ce soir.

— 7 —

CODE DE LA MUTUALITE

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 26 juin 1985.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme du code de la mutualité.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme. J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le jeudi 27 juin 1985, quinze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

La commission mixte paritaire se réunira le jeudi 27 juin 1985 à vingt et une heures trente, au Sénat.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique ;

Résultat du scrutin public sur le projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés ;

Résultat du scrutin sur le projet de loi organique relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Discussion, en troisième et dernière lecture, du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés ;

Discussion, en troisième et dernière lecture, du projet de loi n° 2811 modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux ;

Discussion, en troisième et dernière lecture, du projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Discussion des conclusions du rapport n° 2833 de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (M. Gérard Bapt, rapporteur) ;

Discussion des conclusions du rapport n° 2827 de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits d'auteur et aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle (M. Alain Richard, rapporteur) ;

Discussion, en deuxième et nouvelle lecture, du projet de loi n° 2794 portant diverses dispositions d'ordre social (rapport n° 2834 de M. Jean-Pierre Sueur, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.